

# Daabaaru



MAGAZINE D'INFORMATIONS, D'INVESTIGATIONS ET DE PUBLICITES  
NUMERO SPECIAL 001 - FEVRIER 2020

**MAG**



**giz** Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



**SECURISATION DES TERRES  
DANS 5 COMMUNES DU BORGOU**

**Le ProPFR/Giz  
sauve plus de 9000  
ménages des conflits  
fonciers**

**Les traces indélébiles d'un partenaire  
historique de l'Adécob**



**DELIVRANCE DES ATTESTATIONS DE  
DETENTION COUTUMIERE**

**Les bénéficiaires  
aux anges**



**COMPTE TENU DE L'IMPACT DU  
PROFPR A SINENDE**

**Sa Majesté Yawa  
Kina II bénit tous  
les acteurs**

## SOMMAIRE

FIAT TERRA SECURUS !	03
PLEIN FEU SUR LES RESULTATS !	04
LA TERRE, D'HIER À AUJOURD'HUI, UNE RICHESSE	05
LES INNOVATIONS DU NOUVEAU CODE FONCIER ET DOMANIAL	08
LES SFD ET LES INVESTISSEURS PRIVÉS SENSIBILISÉS	15
UNE SYNERGIE D'ACTION GAGNANTE	23
UN DÉFI HISTORIQUE RELEVÉ	24
QUELQUES IMAGES DES ÉTAPES DES ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE LA CPTV	29
DESCRIPTION DE L'ASG	31
LES BÉNÉFICIAIRES DES CINQ COMMUNES JUBILENT	34
SECURISATION DU FONCIER AU BENIN : COUP DE COEUR DES MAIRES DES COMMUNES BÉNÉFICIAIRES DU PROJET PROPFR	43
TRIBUNAUX DE CONCILIATION : UN OUTIL INDISPENSABLE POUR LE RÈGLEMENT DES CONFLITS FONCIERS	48
SÉCURISATION DES TERRES DANS LE BORGOU : LE PROPFR/GIZ OUTILLE DEUX CONSORTIUMS POUR LE TRAVAIL	52
ACCOMPAGNEMENT DES INSTANCES LOCALES DE GESTION : LES SVGF DE SINENDE, BEMBEREKE, N'DALI, TCHAUROU ET KALALE APPUYÉS	53
OPINION D'UN SPECIALISTE : DU FONCIER JOEL DADJO FAIT DES SUGGESTIONS POUR LA PERENNISATION DES ACQUIS	56
EN FIN DE MISSION : LES CONSEILLERS TECHNIQUES FONT UN ZOOM SUR LEUR CONTRIBUTION	58
REGARD DE L'ADECOP SUR LE PROPFR: OUMAROU LAFIA RECONNAISSANT ENVERS LA GIZ	60
COMPTE TENU DE L'IMPACT DU PROPFR A SINENDE : SA MAJESTE YAWA KINA II BENIT TOUS LES ACTEURS	65



## NOTE A L'ENDROIT DES LECTEURS

Nous tenons à remercier tous les lecteurs de ce magazine, pour leur intérêt au sujet des thématiques variées, toutes en lien avec le foncier. Puissent les lecteurs y trouver une source d'inspiration.

Par ailleurs, nous souhaitons porter à l'attention des lecteurs que les opinions/informations exprimées à travers les différents articles ainsi que les images qui s'y trouvent n'engagent que Daabaaru et aucunement le ProPFR, ni la GIZ.

## Daabaaru

MAGAZINE D'INFORMATIONS, D'INVESTIGATIONS ET DE PUBLICITES  
NUMERO SPECIAL 001 - FEVRIER 2020

## MAG

Directeur Général et de Publication :  
**Barnabas OROU KOUMAN**

Rédacteur en chef :  
**Wahabou ISSIFOU**

Secrétaire de rédaction :  
**Edouard ADODE**

Rédacteurs:  
**Wilfried AGNINNIN Samira ZAKARI**

Collaborateurs extérieurs :  
**Docteur Bruno O'HEIX Innoussa GUINNI ASSO**  
**Blandine TONOUKOUIN Belvida ASSANKPON**  
**Mohamed SALIFOU Prudence M'PO**

Image:  
**Parfait TCHATCHABLOUKOU**

Réalisation:  
**BOK SARL - Tél : 66753038**

Montage:  
**LIGHT Innovation - Tél: 67406640**

# FIAT TERRA SECURUS !

Elle soutient la vie et c'est elle qui garde tous les trésors de l'univers. D'elle tout prend vie et à elle tout retourne. Elle assure le pain à tout ce qui se meut à sa surface et cache la nudité de l'homme. Elle demeure la même et n'est jamais lassée de voir passer des centaines de générations qui l'ont foulée et ont tracé des myriades de sillons sur son dos à coup de haches, de machettes et de tracteurs pour y tirer leurs nourritures. Elle : c'est la terre. Le socle de la vie.

Elle occupe une place de choix dans toutes les activités humaines, mais de manière hautement particulière dans la vie des populations rurales. Au même moment on regrette des conflits, tout simplement à cause de la non maîtrise des mécanismes modernes de sécurisation du foncier. Ainsi, au lieu qu'elle ne soit qu'une source de richesse, de joie et de paix, elle devient source de tensions sociales faites de conflits entre frères, entre amis. La terre peut devenir le terreau d'affrontements entre autochtones contre allochtones, entre migrants

et résident séculaires, entre nomades et sédentaires, ... et enfin, entre membres d'un même clan et d'une même famille. Entre frères, entre sœurs.

En conséquence, le risque de mourir de faim existe, malgré des terres fertiles n'attendant qu'un coup de houe pour ouvrir leur manne généreuse pouvant nourrir les hommes. Face à cette menace, propre à de nombreux pays dans le monde, il est urgent que la lumière soit pour que la terre soit éclairée. Et c'est cette lumière que la Coopération Allemande a apportée à Tchaurou, N'Dali, Bembéréké, Sinendé et Kalalé en collaboration avec l'Association pour le Développement des Communes du Borgou (ADECOP) à travers le Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR). Après trois ans d'exécution, aujourd'hui plus de 9.000 ménages sont sortis



Edouard ADODE, Journaliste

des ténèbres du cercle vicieux des conflits fonciers qui font le quotidien des populations au Bénin. Désormais, femmes et hommes savent ce qu'il faut faire pour vivre le bonheur tout en exploitant leurs terres et en offrant la sécurité aux futures générations. Avec le ProPFR de la GIZ, « fiat terra securus » (que la terre soit sécurisée) est déjà une opportunité. Avec les efforts de tous, ce sera la réalité de demain

Edouard ADODE



- SARL -  
f Daabaaru et Daabaaru TV  
Daabaaru Mobile  
www.daabaaru.com  
gpdabaaru@gmail.com  
+229 95023404 / 66753038  
01 BP: 207 Parakou

## SOCIETE DE PRESSE & DE COMMUNICATION

» Quotidien Daabaaru  
» Télévision numérique Daabaaru TV  
» Agence Daabaaru Communication  
» Daabaaru Mobile Service  
» Daabaaru Bureautique



## PLEIN FEU SUR LES RESULTATS !

« Le Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) est financé par le ministère Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) dans le cadre de son initiative spéciale « Un seul monde sans faim » (SEWoH). Le ProPFR œuvre pour l'accès à la terre pour les populations rurales, et en particulier pour les femmes et les groupes marginalisés afin de vaincre l'insécurité alimentaire et réduire significativement la pauvreté. C'est pour cela que le projet s'est engagé dans l'amélioration des conditions institutionnelles de base et des procédures de garanties de droits fonciers. La participation effective de la société civile, la sensibilisation des investisseurs privés dans le secteur agricole, le renforcement des institutions à la base font partis des piliers de la stratégie mise en œuvre.

Si l'on se réfère à la situation de départ, on note que la situation foncière s'est qualitativement et quantitativement améliorée dans les communes du Borgou. Les chiffres sont là pour le prouver. L'engagement répété et toujours plus intense des partenaires est là pour l'attester.

Oui, le foncier rural n'est plus un sujet annexe ! Oui le foncier rural a gagné en reconnaissance ! Oui le foncier rural est un sujet intégré aux autres thématiques : l'agriculture, l'aménagement du territoire, le respect du genre, la bonne gouvernance des espaces et des ressources, etc. Grâce aux outils de sécurisation mis en



Bruno O'HEIX, CP ProPFR

place dans les communes et grâce au renforcement des capacités d'intervention des institutions d'accompagnement, le foncier en milieu rural quitte progressivement l'oralité pour plus de formalisme. Pour plus de modernité. Les campagnes d'informations et de sensibilisation de proximité ont permis de mettre en action les acteurs et d'opérer un changement dans la façon de gérer le capital terre. Il a été ainsi possible de vaincre certaines asymétries de position et de traiter de la problématique foncière dans le Borgou. Ainsi, les résultats du projet après trois ans sont, de l'avis de tous, au rendez-vous : démarrage effectif et l'amélioration des conditions de délivrance de l'Attestation de Détenation Coutumière ; formalisation des droits d'usages des paysans sans terre ; clarification des droits fonciers et la collecte de données foncières dans 27 villages où se déroulent les plans fonciers

ruraux ; accompagnement de 6 conventions locales ; cartographie participative dans 191 villages du Borgou, opérationnalisation des 7 tribunaux de conciliation avec l'appui TPI de Parakou, etc.

C'est pour moi, au nom du projet, ici le lieu de remercier le président de l'ADECOB pour le dynamisme de l'institution dont il a la charge. Mes remerciements vont aussi à l'endroit des maires pour leur disponibilité et leur accompagnement institutionnel. A travers eux, je remercie très sincèrement les chefs d'arrondissements et de villages ainsi que les chefs services pour leurs contributions à l'atteinte des objectifs du Projet, qui sont par ailleurs les objectifs de tous !

Les challenges sont encore nombreux. Les réticences souvent tenaces. Les obstacles culturels parfois vivaces. Mais l'espoir est là car tout est possible et la dimension culturelle est aussi, très

souvent, un atout, une opportunité. Individuellement et collectivement, nous faisons tous face à la nécessité d'accompagner le changement. Dès lors, prenons collégialement le changement par la main, avant que les menaces et les dangers qui pèsent sur le foncier ne nous prennent à la gorge.

En réalité, nous ne sommes pas seuls. Les populations ne sont pas seules. Les communes ne sont pas seules. Le gouvernement béninois a pris la décision ambitieuse et résolue d'aller vers la l'établissement du cadastre national, dans un esprit fait de pragmatisme, privilégiant une transition douce plutôt qu'une thérapie de choc. Sans abandonner les autres outils de la sécurisation foncière. Ainsi, plusieurs instruments coexistent : les PFR, les Titres Fonciers, les Attestations de Détenation Coutumière, les Contrats Types, les Conventions Locales. Chacun de ces instruments permet (en autres) le dialogue social, la décentralisation et la reconnaissance des droits coutumiers. Tous ces instruments sont incorporés dans la stratégie et les activités du ProPFR et de ses partenaires, depuis les Ministères de tutelle (MEF et MAEP) jusqu'aux populations à la base.

Je peux derechef vous rassurer de la disponibilité et la volonté de ProPFR d'accompagner la mise en œuvre de la politique foncière du gouvernement et de jouer pleinement son rôle, main dans la main avec les partenaires et les bénéficiaires.»

Interview réalisée à N'Dali,  
Octobre 2019

## LA TERRE, D'HIER À AUJOURD'HUI, UNE RICHESSE

« Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre », enseigne la Bible à travers le livre de la Genèse chapitre 1 verset 1. Il est clair que l'importance de la terre n'est plus à démontrer en ce sens que même Dieu en a fait l'une de ses priorités à la création du monde. Ainsi, depuis des millénaires, la terre a constitué un patrimoine d'une importance inestimable. De génération en génération, les terres ont été disputées, arrachées, volées, pillées, conquises, transmises et vendues. Aucun continent, aucune région, aucun peuple, aucune nation, aucune localité n'a échappé d'une manière ou d'une autre à l'une des conséquences que provoquent ces différentes transactions autour de la terre surtout quand elles sont axées sur l'oralité.

En Afrique, plus précisément au Bénin où la population paysanne est majoritaire, la terre constitue la plus grande richesse. Au Bénin, la terre permet aux populations rurales de mener leurs activités champêtres qui constituent leur unique source de revenus. Cependant, elles éprouvent assez de difficultés à jouir pleinement de cette ressource qu'est la terre. Tout simplement parce que la terre a été longtemps acquise par héritage ou donation de façon orale sans aucune autre forme de procès.

Mais depuis quelques années, avec la poussée démographique



Barnabas OROU KOUMAN, Journaliste

et le désir de chaque béninois de posséder un lopin de terre, les conflits liés à la terre prennent de plus en plus d'ampleur surtout face à ces nouveaux enjeux. Ces nouveaux enjeux face à la terre qui reste quant à elle inextensible, ont d'ailleurs fait accroître la valeur de la terre de telle sorte qu'aujourd'hui tout le monde veut avoir un lopin de terre quelque part, et ceci à tout prix.

Face à cette situation l'Etat n'est pas resté inactif. Des textes de lois et autres dispositions ont été pris pour contrer le mal. Mais les efforts de l'Etat ont du mal à avoir d'effet face à une population majoritairement analphabète qui n'appréhende pas encore l'utilité des actes. D'où l'importance de l'intervention des organisations non gouvernementales et structures internationales pour un appui au gouvernement dans une lutte plus efficace. C'est le cas de la Coopération Allemande Giz à travers le projet ProPFR qui s'est donné pour objectif d'œuvrer pour la sécurisation des terres au Bénin notamment dans le Borgou.

Barnabas OROU KOUMAN (Bok)

# LA PRINCIPALE BOUSSOLE DU PROJET PROPFR

*La grande particularité du projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) est l'implication de tous les acteurs dans l'atteinte de ses objectifs qui sont entre autres, la sécurisation du foncier rural et la prévention des conflits liés à la terre. Ainsi, la société civile joue un rôle primordial dans le plan d'actions du projet ProPFR. Ce qui justifie les nombreuses actions du Projet ProPFR visant la sensibilisation et la participation des acteurs de la société civile et investisseurs sur la quintessence des directives volontaires pour une gouvernance foncière plus responsable (VGGT de la FAO - Nations Unies). Ce document reste la principale boussole du projet ProPFR.*



L'un des champs d'action du projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) porte sur la sensibilisation et la participation de la société civile et des investisseurs privés à la formulation et à la mise en œuvre d'une politique foncière responsable. Pour l'atteinte de ces objectifs, le ProPFR utilise

comme guideline le document des directives volontaires pour une gouvernance foncière responsable (VGGT).

En effet, les VGGT (Voluntary Guideline on the Responsible Governance of Tenure on Land), en français, directives volontaires pour une gouvernance des régimes

fonciers responsables, est un document qui a été élaboré dans le but d'aider tous les pays du monde à éliminer la pauvreté et la faim en se fondant sur les principes du développement durable tout en tenant compte du rôle central que joue le foncier dans le développement.

## DE L'ÉLABORATION DU DOCUMENT

L'élaboration de ce document a été faite suite au constat selon lequel plusieurs accaparements de la terre à grandes échelles par les gros investisseurs privés nationaux comme internationaux avaient été effectués au cours de la première décennie du siècle à travers tous les pays du monde et surtout en Afrique. Aussi, plusieurs cas de corruption en matière de gestion des ressources naturelles, revendications contradictoires sur ces ressources et non reconnaissance des régimes fonciers coutumiers ont été enregistrés à travers le monde. Tout ceci a attiré l'attention de la communauté internationale et l'a conduit à insister sur la nécessité de la mise en œuvre d'une gouvernance foncière plus responsable. C'est sur cette toile de fond que plus d'un millier d'experts des pouvoirs publics du monde universitaire, d'organisations de la société civile et du secteur privé représentant 133 pays, ont participé à une série de consultations, d'ateliers, de comités de rédaction et de négociation intergouvernementales sous la houlette de la FAO et du Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA) qui est le forum le plus élevé des Nations Unies en matière de révision et de suivi des politiques relatives à la sécurité alimentaire mondiale. C'est ainsi qu'au cours de plusieurs séances en juillet et octobre 2011 et en mars 2012, le texte des Directives Volontaires a été finalisé et approuvé en mai 2012 par le CSA.

Voilà comment est né le document des directives volontaires pour une gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres, aux forêts et aux pêches, qui a établi les principes directeurs de gouvernance foncière responsable. On distingue donc deux catégories de principes : les principes généraux et les principes de mise en œuvre.

## DES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Ils prennent en compte aussi bien les responsabilités de l'Etat que les responsabilités des acteurs non étatiques. Ainsi, les États devraient reconnaître et respecter tous les détenteurs de droits fonciers légitimes et leurs droits ; protéger les droits fonciers légitimes contre les menaces et les violations ; promouvoir et faciliter l'exercice des droits fonciers légitimes ; donner accès à la justice en cas de violation de droits fonciers légitimes ; prévenir les différends fonciers, les conflits violents et la corruption. Les acteurs non étatiques, y compris les entreprises, sont tenus de respecter les droits de l'homme et les droits fonciers légitimes. Les entreprises devraient agir avec la diligence nécessaire afin d'éviter d'empiéter sur les droits fondamentaux et les droits fonciers légitimes d'autrui. Elles devraient prévoir des systèmes adaptés de gestion des risques afin de prévenir les violations des droits de l'homme et des droits fonciers légitimes et de remédier à leurs effets.

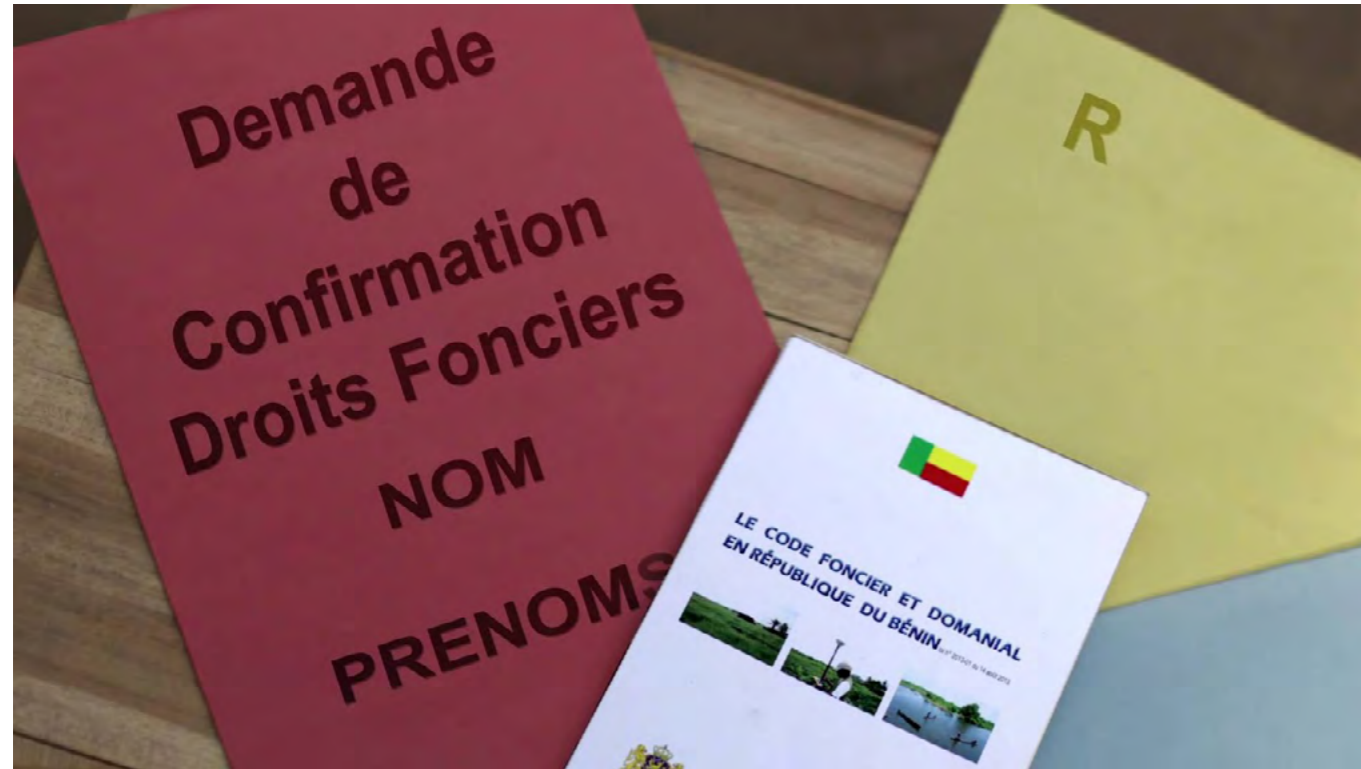
## DES PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de VGGT se repose sur dix principes. Ces principes sont donc, la dignité humaine, la non-discrimination, l'équité et justice, l'égalité des sexes, l'approche holistique et durable, la consultation et participation, l'État de droit, la transparence, l'obligation de rendre compte et l'amélioration continue.

Dans le but d'accompagner la société civile et les investisseurs privés à la formulation et à la mise en œuvre d'une politique foncière plus responsable, le projet ProPFR a organisé plusieurs ateliers de sensibilisation ainsi que des plateformes de dialogue à l'endroit des membres de la société civile et des investisseurs privés sur le contenu du code foncier et domaniale et des VGGT. Cela leur a permis d'avoir leurs capacités renforcées dans ce sens ce qui les a conduits à la formulation des recommandations à travers un document de plaidoyer adressé à l'endroit des décideurs politiques pour la prise en compte de leurs intérêts dans la formulation et la mise en œuvre des politiques foncières nationales.

Edouard ADODE

## LES INNOVATIONS DU NOUVEAU CODE FONCIER ET DOMANIAL



*Depuis 2017, le foncier au Bénin est régi par une nouvelle loi qui vient corriger certaines imperfections de l'ancienne qui sur certains points comportaient des ambiguïtés. Alors, aux termes de la loi n° 2017-15 modifiant et complétant la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin, assez d'innovations y sont notées surtout en ce qui concerne les actes de sécurisation des terres et le mode de règlement des conflits fonciers surtout en milieu rural. Ainsi, pour savoir un peu plus sur certaines de ces innovations, Eloi Méré Korogoné, juriste de l'environnement, anthropologue du droit et expert en droit foncier rural pour avoir travaillé pendant 20 ans dans les projets et programmes fonciers au Bénin, nous en parle à travers un entretien exclusif. Lisez plutôt.*

**Daabaaru :** Quelles sont les grandes innovations du code foncier et domanial en vigueur au Bénin ?

**Eloi Korogoné :** Les innovations du code foncier portent sur au moins une vingtaine de sujets dont notamment, le principe de l'unicité du droit en matière foncière et domaniale, l'introduction en droit

bénois du concept de « copropriété », la délivrance du titre foncier dans un délai de 120 jours (pour les demandes de confirmation de droits fonciers non entachés de fraude, d'erreur ou n'ayant pas fait l'objet d'opposition ou de contestation), la confirmation préalable des droits sur les immeubles avant leur aliénation, la mise en place d'un nouveau dispositif institutionnel

(Agence Nationale du Domaine et du Foncier), l'obligation de requérir le visa de l'Andf avant toute vente de terre sous peine de nullité de l'acte, le droit de préemption de l'Andf avant toute vente de terre sous peine de nullité de l'acte, la mise en œuvre de la responsabilité des régisseurs de la propriété foncière pour des fautes commises dans l'accomplissement de leurs

missions, le meilleur encadrement de l'exécution des décisions de justice, la régulation de l'accès au foncier pour les béninois et les non nationaux, le plafonnement des acquisitions foncières à 1000 ha, l'interdiction de la cession directe du contrat de location et la sous location par le locataire sans accord préalable écrit du propriétaire ou du détenteur du terrain, l'obligation de constater les droits délégués par écrits et devant témoins et le renforcement du domaine privé immobilier de l'Etat et des collectivités territoriales par ajout de nouveaux éléments constitutifs. Ces nouveaux éléments constitutifs sont, les terres et biens immeubles acquis à titre de propriété par la collectivité territoriale hors de ses limites territoriales, les terres en déshérence. La déshérence est la situation dans laquelle se trouve un bien ou un patrimoine lorsque son propriétaire est décédé sans laisser d'héritier connu. Les terres et biens immeubles acquis selon la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ou par l'exercice du droit de préemption, le domaine forestier des collectivités territoriales, les terres qui n'ont jamais fait l'objet d'une appropriation première, les terres et biens immeubles confisqués (art. 284) et les terres et biens immeubles acquis par l'Etat à l'étranger y sont également compris.

**Quels sont désormais les actes de présomption de propriété au Bénin ?**

Suivant les dispositions de l'article 4 nouveau de la loi n° 2017-15

modifiant et complétant la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin, les documents de présomption de propriété sont, l'Attestation de Détention Coutumière (Adc), l'Attestation de recasement, l'Avis d'imposition des trois dernières années, le Certificat d'inscription, le Certificat administratif et le Certificat foncier rural.

**Aviez-vous l'impression que les béninois en savent suffisamment sur ce code ? Pourquoi ?**

Malheureusement non. Le code foncier n'est pas connu du citoyen lambda. Les autorités communales ont du mal à se l'approprier. Les retards dans la prise des mesures d'application sont également en cause. Les concepts utilisés sont méconnus du grand public notamment des communautés rurales en majorité analphabètes. Les réalités socioculturelles que j'appelle endogénité juridique, sont occultées dans le code.

**Quelles solutions préconisez-vous pour une bonne maîtrise du code par les propriétaires ?**

D'abord adapter notre code aux besoins de régulation des citoyens. Cela doit être un code

pour la population et non pour les décideurs publics. Il faut alors plus de légitimité dans les documents de réforme. Ensuite, il faut prendre les mesures d'application (décrets, arrêtés) à temps utile pour éviter les interprétations divergentes. Enfin, il faut mettre les textes dans des outils accessibles du genre livret, affiche etc pourquoi pas en langues nationales.

**Un mot de la fin pour conclure cet entretien ?**

Il y a eu un grand effort fourni par le législateur de 2013 mais il reste encore beaucoup à faire pour débarrasser le droit ou le code de ces attributs coloniaux et néocoloniaux, des concepts et théories coloniales, par l'adoption de nouveaux paradigmes qui décolonisent la mentalité de l'élite bénoise.

*Propos recueillis et transcrits par :  
Edouard ADODE*

**KIGANI DADA DE KPESSOU**  
**K-DK**  
FERME ANIMALE ET VEGETALE

**FERME K.DK**  
KIGANI-DADA DE KPESSOU

lot N° 70-71-Quartier Kpébié, 02 BP 1551 Parakou  
IFU N° 3201910810933 / Compte bancaire : BSIC N° 966190030177-21  
www.fermekdk.com fermekdk@gmail.com +229 69-60-52-06 / 63-73-98-91

# LES OUTILS ET LES MÉCANISMES DE SÉCURISATION

**Au Bénin, la sécurisation foncière est une question très préoccupante au vue des conflits liés à la terre. Pour arriver à asseoir cette sécurisation foncière et amener les populations surtout celles rurales et déshéritées à avoir accès à la terre, le Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) au Bénin a mis en place plusieurs stratégies. Parmi celles-ci, se trouve l'accompagnement des populations pour l'obtention de l'Attestation de Détention Coutumière (Adc) et les contrats-types. Que convient-il de comprendre de ces deux actes ?**

L'un des objectifs du Projet Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) au Bénin, est d'améliorer l'accès à la terre et une sécurisation des populations vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes, les migrants et les peulhs. Les documents tels que l'Attestation de Détention Coutumière (Adc) et les contrats-types sont indispensables pour l'atteinte des objectifs.

## L'ATTESTATION DE DÉTENTION COUTUMIÈRE (ADC)

Selon l'article 4 du code foncier et domanial en vigueur en République du Bénin, l'Attestation de Détention Coutumière (Adc) est l'un des plus importants documents de présomption de propriété sur une terre. Elle est délivrée par le maire de la commune. Pour obtenir l'Adc, les pièces à fournir sont : une demande d'attestation coutumière à retirer au niveau de la mairie, le plan de la parcelle concernée par la demande, la photo d'identité du requérant et une quittance. Bien qu'étant une pièce importante, l'Adc ne garantit pas la pleine propriété foncière. Elle est plutôt un pas vers l'acquisition du titre foncier, seul document qui atteste

de la pleine propriété foncière devant la loi. Les autres documents sont présomptifs de propriété.

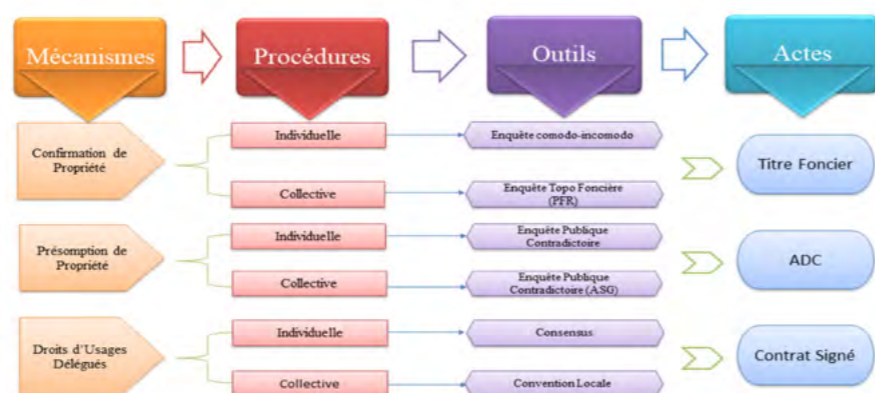
## QUID DES CONTRATS-TYPES?

Les contrats type traduisent non seulement la reconnaissance légale et administrative des droits d'usage mais également la formalisation des arrangements sociaux de base. Les différentes catégories de contrats-types sont entre autres, l'affermage, l'amodiation et le bail à construction.

Grâce au ProPFR, plusieurs Adc ont été délivrées dans les communes d'intervention du projet. Il en est de même pour les contrats-types. Toute chose qui contribue à la sécurisation foncière.

## MÉCANISMES, PROCÉDURES, OUTILS ET ACTES DE SÉCURISATION FONCIÈRE

Le code foncier et domanial prévoit des mécanismes de sécurisation foncière. Ainsi, le droit de propriété passe par la confirmation des droits à partir des documents de présomption de propriété foncière (Adc, une décision de justice devenue définitive, attestation de recasement, avis d'imposition des 3 dernières années, certificat d'inscription, certificat administratif, Cfr qui débouche sur l'obtention du Tf). Le Cfd consacre le Pfr comme étant le principal instrument à partir duquel se fait la confirmation des droits de la propriété foncière en milieu



rural. Alors, à travers ce projet, les droits d'usage (formalisation des transactions par des actes écrits conformes aux textes en vigueur) sont de plus en plus garantis.

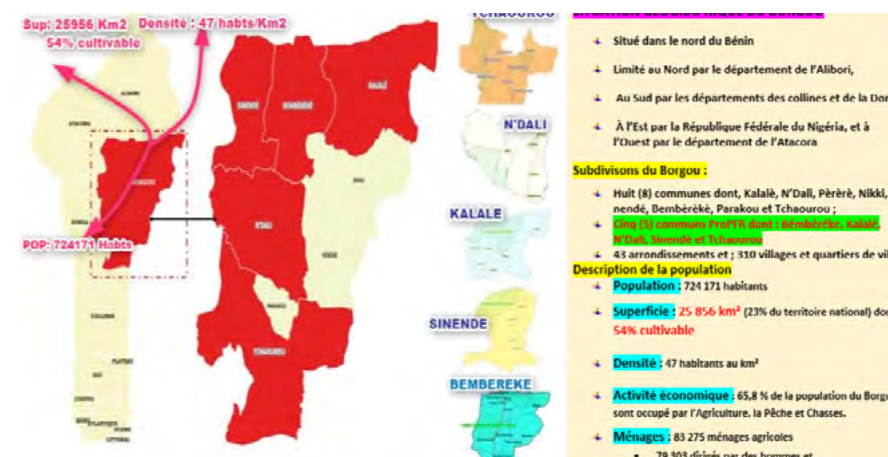
De même, les terres rurales encore sous l'emprise de la coutume peuvent faire l'objet de droits d'usage délégués couramment admis par la coutume et les

usages, pourvu que la délégation soit constatée par un acte écrit soit par le lotissement (propriété, urbanisation) ou la domanialité. De plus des outils de sécurisation des droits fonciers tels que, le Titre foncier (propriétaire foncière), l'Adc, Cfr (Présomptif), prêts Atg, location/métayage, bail sont autant indispensables.

Ces droits sont constatés ou formalisés par écrit et sont enregistrés auprès de la Svgf et la Cogef. Dans tous les cas, la consultation de la Section Villageoise de Gestion Foncière (SvGF) est requise dans les localités où il en existe déjà, à peine de nullité de l'acte de transfert de droit d'usage (art 363).

## APERÇU SUR LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET PROPFR

# 5 COMMUNES DU BORGOU BÉNÉFICIAIRES DE L'APPUI TECHNIQUE DE LA GIZ



Le Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR), a démarré dans le département du Borgou en 2016. Il s'inscrit dans le cadre du programme spécial dénommé «Un Seul Monde sans Faim» SEWoH » et est sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) financé par la coopération allemande Giz. Au départ, il intervenait dans 4 communes qui sont, Bembéréké, Kalalé, Sinendé et Tchaourou qui

ont bénéficié des opérations de la Cartographie Participative des Terroirs Villageois (Cptv) et de vingt sept (27) Plans Fonciers Ruraux (Pfr) en cours d'élaboration.

Grâce au leadership et au plaidoyer du maire Gaston Yorou permettant à la commune de bénéficier des Attestations de Détention Coutumière (Adc) et autres avantages du projet ProPFR, la commune de N'Dali a rejoint les quatre autres bénéficiaires. Le ProPFR intervient ainsi dans cinq

communes du département du Borgou.

Le département du Borgou est situé au nord-Bénin et limité au nord par le département de l'Alibori, au sud par les Collines et la Donga. Il compte 724 171 habitants avec une superficie de 25 856 kilomètre carrée soit 23% du territoire national. Il a une densité de 47 habitants au kilomètre carré. Plus de 65% de la population pratique l'agriculture, la pêche et la chasse, 79 303 hommes dirigent les ménages avec 3 972 femmes. La densité de pauvreté est estimée à 43,2%.

Le projet ProPFR aura donc contribué activement dans 5 communes du Borgou à améliorer la gouvernance de la gestion foncière dans les localités concernées.

Wilfried AGNINNIN

## PLUSIEURS ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SENSIBILISÉES



Les acteurs de la société civile en séance de sensibilisation

**Le code foncier et domanial a prévu l'implication de la société civile dans la gestion des terres, notamment dans la prévention des conflits. Malheureusement, le constat sur le terrain est que la question de la terre continue de faire objet de conflit entre les communautés pour faute de non maîtrise des textes qui régissent la gestion foncière. C'est donc pour changer la donne et mettre tous les acteurs impliqués dans la gestion des terres au même niveau d'information en ce qui concerne les différentes lois et textes que la Giz à travers son projet ProPFR s'est donnée pour mission de renforcer les capacités des acteurs de la société civile de sa zone d'intervention.**

Le code foncier dans son article 385 dispose que « l'Etat et les collectivités territoriales prennent toutes mesures appropriées pour assurer l'implication des autorités coutumières et traditionnelles, de la société civile et des personnes ressources dans la prévention des conflits fonciers ruraux ».

La Société Civile (Osc), est donc un acteur de référence dans la gestion des terres. C'est pour se conformer à cette exigence du code foncier que nombres d'Osc ont été créés, avec entre autres pour ambition, non seulement d'influencer la politique

publique en matière foncière mais aussi de défendre les intérêts des producteurs agricoles face au phénomène de l'accaparement des terres par les investisseurs privés nationaux et étrangers, mais aussi pour contribuer à une bonne gouvernance en matière de la gestion des terres agricoles. Au nombre de ces plateformes des Osc, on peut citer au niveau communal comme national, l'Association des communes du Bénin, la Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin (Pascib), le Syndicat paysan (Synpa), la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et

de Producteurs Agricoles du Bénin (Pnoppa).

Une meilleure connaissance de l'arsenal juridique national du foncier par ces Osc ainsi que des directives volontaires de la FaO sont indispensables pour jouer le rôle qui est le leur. Dans cette logique, Synergie Paysanne, dans le cadre du protocole d'accord qui la lie avec le ProPFR, a organisé des ateliers d'appropriation des lois foncières (Code Foncier et Domanial et la loi complémentaire n° 2017-015) ainsi que les directives volontaires (VGGT) à l'endroit des

acteurs de la société civile des différents arrondissements des zones d'intervention du projet afin de renforcer leurs capacités d'action et de les rendre plus dynamique dans la veille. Au total, six cent soixante-dix-huit personnes dont quatre-vingt-sept (87) femmes ont été touchées par les séances d'appropriation des lois qui régissent le foncier. Ces ateliers initiés par le ProPFR ont permis aux différentes Osc de savoir un peu plus sur le rôle qui est le leur dans la gestion foncière.

Impacts des ateliers du ProPFR sur le fonctionnement des Osc

A l'issue des différentes séances initiées à leurs endroits, ces différents acteurs sont désormais capables d'initier des actions de sensibilisation des ayants-droits pour le retrait des Cfr/Cpf, de veille citoyenne sur les menaces à la sécurisation foncière (Acquisitions Massives des Terres, Accaparement des terres et autres menaces). Aussi assurent-elles la surveillance des cas de menaces d'expropriation foncière dans les villages, la veille citoyenne pour le respect du Cfd et des Directives Volontaires, servent d'alerte auprès du public

local et national, anime des débats citoyens, des dialogues entre les autorités à différents niveaux. Elles ont également pour mission de faire le pont entre les populations locales, les décideurs, les médias et les potentiels acquéreurs, sensibiliser des populations et acteurs locaux sur la nécessité des mesures concertées de sécurisation foncière et la sauvegarde des droits des communautés pour les générations présentes et à venir, d'aider à la prise de décision par la valorisation des données collectées et partagées.

Alors on peut aujourd'hui dire sans risque de se tromper que cette implication des Osc est un indicateur de bonne gouvernance foncière qui garantira leur participation à toutes les opérations y afférentes.

Le ProPFR aura ainsi contribué à la mise à disposition de la population rurale du Borgou des informations détaillées sur les principes d'une politique foncière responsable dans le contexte de la nouvelle législation et de lui permettre de participer activement aux procédures d'octroi et de garantie de droits fonciers. L'intégration d'ONG et de syndicats de paysans devra également

permettre d'amplifier la demande, jusqu'à présent plutôt hésitante, de Certificats de Foncier Rural de titres fonciers et de Contrats d'exploitation, émanant de la population rurale, en particulier pour les groupes défavorisés. Mais tant qu'il reste à faire, rien n'est encore fait, dit-on.

Pour ce faire, le ProPFR se donne pour défi dans la suite de sa mission, à court et moyen terme de renforcer les capacités juridiques et institutionnelles des Osc dans la gestion du foncier, renforcer les associations et les réseaux de la société civile au niveau national dans la défense de leurs intérêts en matière de droit foncier, améliorer la représentation des intérêts des associations et réseaux communaux et de la société civile en matière de droit foncier, intégrer dans les manifestations pertinentes des Osc des contributions en termes de contenu, entre autres sur la gestion des conflits liés au foncier, la gestion des transactions foncières portant sur de grandes superficies et les directives internationales en matière de politique foncière responsable.

Samira ZAKARI

ETS. LIGHT INNOVATION  
RCCM N° RB/PKO/16 A 2758  
IFU : 1201643024900



**LIGHT  
INNOVATION**

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI  
**DE 09H00 À 18H00**

+229 67406640    briller@lightbenin.com  
@lightbenin    www.lightbenin.com

**WEB & MOBILE**

- Création de site web
- Création d'applications mobiles
- Création d'applications web
- Création d'applications intranet
- Audit de sites web
- Référencement
- Géolocalisation
- Courriers professionnels
- Cloud computing
- Fourniture de logiciels

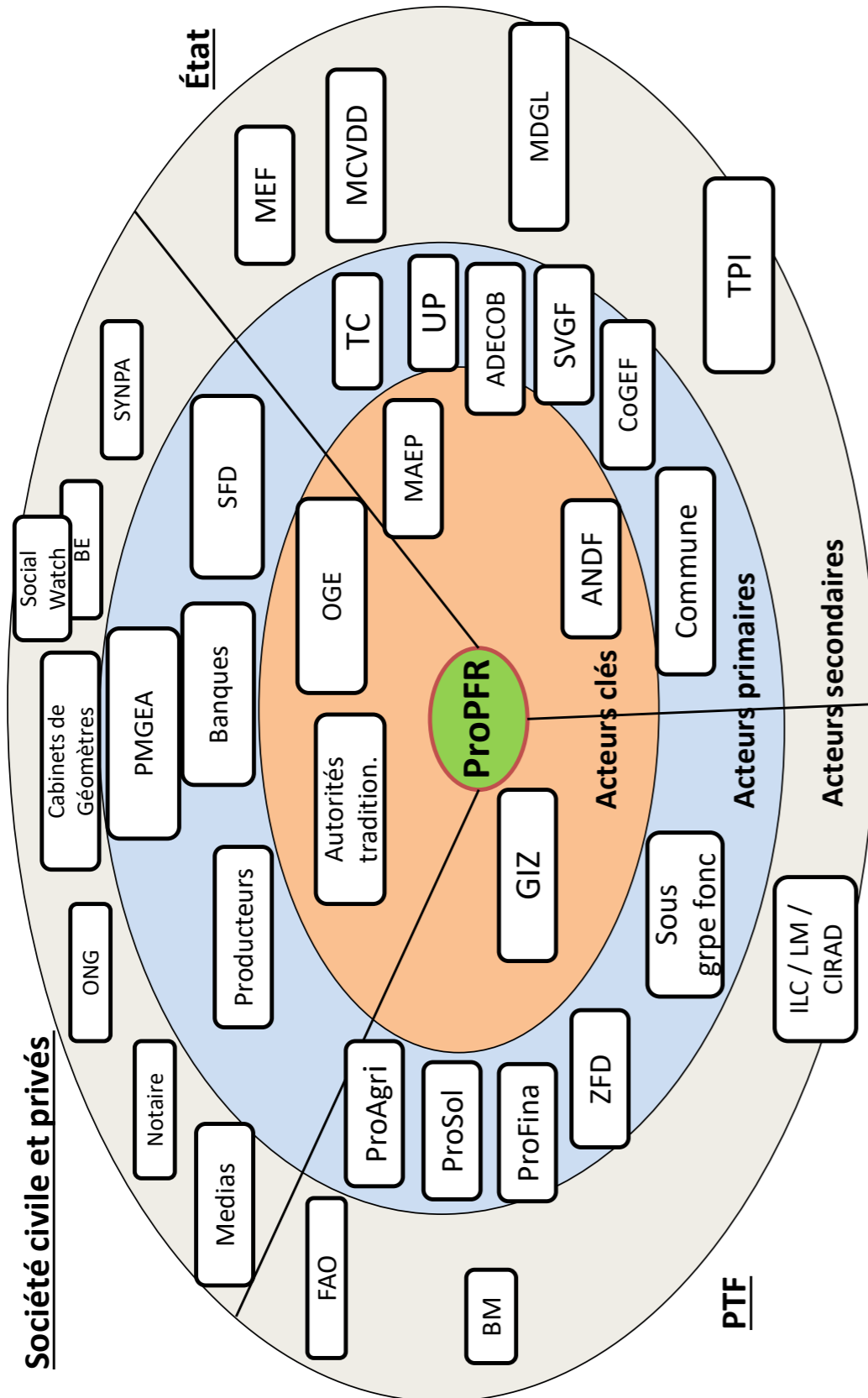
**DESIGN GRAPHIC**

- Création d'identités visuelles
- Création web ou imprimée : logo, affiche, bache, brochure, journal, one way vision, poster, magazine, publicité numérique, autocollant, poster, prospectus, catalogue, carte de visite/voeux, animation, 3D, maquette web, présentation numérique, spot & montage vidéo, etc...

**COMMUNICATION**

- Communication digitale
- Conseil en marketing
- Présence en ligne
- Placement de produit
- Mise en place de plateforme et d'outils de communication
- Publicité numérique
- Community management
- Rédaction web
- Représentation et distribution

# CARTOGRAPHIE DES ACTEURS



# LES SFD ET LES INVESTISSEURS PRIVES SENSIBILISES

Les Services Financiers Décentralisés (SFD) constituent l'un des bras opérationnels non seulement pour l'accès aux crédits mais aussi pour la facilitation du financement des agriculteurs émergents, des Petites et Moyennes Entreprises (Pme) agricoles et des coopératives agricoles. Pour que ces acteurs opérant surtout dans les zones rurales puissent bénéficier du financement des Sfd, la Giz à travers les projets ProFina, ProPFR et ProSol, a organisé un atelier d'échange afin de sensibiliser ces structures de microfinance. Cet atelier d'échange et de renforcement de capacités s'est déroulé les 4 et 5 octobre 2018 dans la salle de réunion de l'Association pour le Développement des Communes du Borgou (Adécob) à N'Dali.



Photo de famille à la fin d'un atelier d'échange

Le financement agricole est une préoccupation majeure aussi bien pour les gouvernants que pour les acteurs intervenant dans le secteur agricole. C'est dans ce cadre que la coopération allemande Giz a réuni les SFD afin d'entretenir ces derniers sur la question. L'objectif principal de cette rencontre de N'Dali est de sensibiliser les agents de crédits agricoles d'une part à la mise en œuvre d'une politique

foncière responsable dans le cadre des initiatives de transparence nationale et d'autre part renforcer les capacités des agents de crédit dans la gestion des risques agricoles par la prise en compte des garanties foncières légales adaptées en zone rurale.

L'une des contraintes qui limitent ledit financement est la question des garanties foncières légales adaptées en zone rurale. Ainsi,

dans le but de lever les contraintes qui jalonnent le secteur, des investisseurs privés ont été entretenus sur les directives volontaires, le contenu du Code Foncier et Domanial et sur les garanties foncières légales adaptées en zone rurale pour les Services Financiers Décentralisés aux fins d'une meilleure connaissance de ces outils par les agents de crédits et surtout pour



**Séance d'échange**

une prise en compte des garanties foncières légales adaptées en zone rurale.

Les Sfd partenaires, les acteurs du secteur agricole tels que l'Abs, l'Association Karité Bénin (Akb), l'Union Nationale des Producteurs de Soja, (Unps), l'Union Régionale des Producteurs d'Anacarde du Borgou et de l'Alibori (Urpaba), l'Urpr et les banques ayant un intérêt sur les garanties foncières légales en milieu rural ainsi que la prise en compte des mesures de gestion durable des terres dans les critères d'analyse des dossiers de crédit agricole par les Sfd ont

richement échangé et ont accordé leurs violons sur un certain nombre de points. Les responsables du projet ProPFR ont saisi l'occasion pour entre autres accroître les connaissances des investisseurs privés sur le montage d'un dossier de crédit agricole, exposer les documents légaux d'accès à la terre en zone rurale et les liens avec l'Acte Uniforme de l'Ohada et les procédures d'obtention de ces documents. Cette rencontre a également permis d'indiquer aux Sfd, les moyens de contrôle de leur authenticité pour sécuriser le crédit accordé, renforcer les

connaissances des Sfd sur les défis et préoccupations des investisseurs agricoles en matière de procédure d'accès aux crédits, de mettre en place les stratégies de promotion du crédit agricole auprès des populations de la zone d'intervention du projet et d'exposer la procédure de réalisation de la garantie foncière.

Il faut souligner que cet atelier a permis d'impacter quarante-sept personnes dont les résultats portent déjà leurs fruits dans la zone d'intervention du projet.

*Wilfried AGNINNIN*

## DE VASTES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION ET D'APPROPRIATION ORGANISÉES



**Emission grand public de Radio Su Tii Dera de Nikki dans le village Alafiarou sur le thème "Genre et foncier", le 14 mars 2019**



**Emission grand public de la Radio Nonsina de Bembéréké le 18 mars 2019 dans le village de Sokka (Sinendé) sur le thème "l'importance de la sécurisation foncière"**

L'un des facteurs clés qui ont contribué à l'atteinte des objectifs du projet ProPFR, est la communication. Ainsi, face à une population majoritairement analphabète, le projet a mis sur les campagnes de sensibilisations à travers divers canaux. A cet effet, les radios communautaires de la zone d'intervention du projet ont été mises à contribution. Elles ont par conséquent multiplié des stratégies pour l'atteinte de la cible.

Alors, de façon globale, à travers les ondes, environ 300.000 personnes sont touchées par les différentes émissions radiophoniques. En 12 mois (entre juin 2017 et mai 2018), le nombre d'individus touchés directement par les activités d'information et de sensibilisation à travers les Agv conduites par 6 Ong (Apic, Pjud, Gradec, Csid, Synpa, Bcd) est de 21.220 personnes (5.488 femmes) répartis dans 74 villages de la Zip.

De même, en 2019 dans l'espace de 6 mois (avril à sept 2019) 1235 personnes (dont 21,05% femmes et

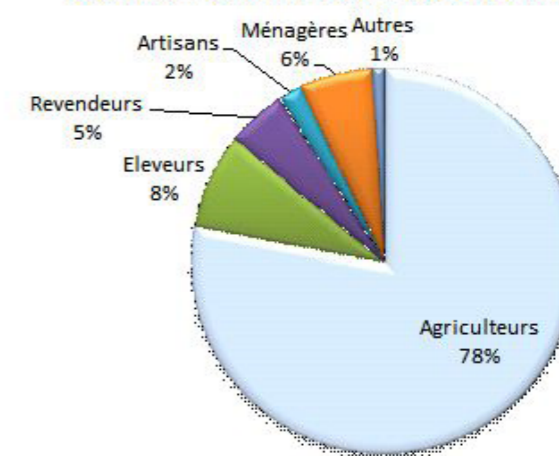
895 producteurs Gdt) de 16 Villages ont été directement touchées par les AGV conduites par 4 radios communautaires (Nonsina, Su Tii Dera, Bio Guèra, Deeman).

Outrecesactionsdecommunications de grandes envergures, 1866 (dont 40,51% de femmes) acteurs de la société civile ont été directement

sensibilisés grâce à Synpa ; et 60 élus communaux (dont 8,33 % de femmes) sensibilisés grâce à l'Adecob ; et puis 26 Acteurs (10 ATF, 10 journalistes et 6 animateurs d'ONG) ont reçu une formation pour la sensibilisation et à l'usage de la boîte à image (manuel de formation).

### EFFET DE LA SENSIBILISATION

**Répartition personnes par catégorie professionnelle**



Ainsi donc, sur le plan de la communication, les acteurs du projet ProPFR ont donné le meilleur

d'eux-mêmes afin de toucher le maximum de personnes.

*Edouard ADODE*

**GRACE A L'AVENEMENT DU PROJET  
PROPFR DANS LE BORGOU**

# LES CONFLITS FONCIERS EN NETTE REGRESSION

**« L'accès à la terre est une condition essentielle de la lutte contre la pauvreté et la faim en milieu rural »**  
Citation du Programme SEWOH (Un Monde Sans Faim) de la coopération allemande (GIZ)

**Promotion de la Politique Foncière Responsable (ProPFR) de la GIZ-Bénin**

Pour une amélioration de l'accès à la terre et une sécurisation des populations vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes, les migrants et les Peulh

**La première ressource agricole, c'est la terre ... c'est le foncier !**

**Les ressources naturelles doivent être protégées en tant que droits !**

**Sur les terres, nous avons des droits pour nous et des devoirs pour nos enfants !**

**La gestion du foncier assure la dimension sécuritaire de l'aménagement du territoire**

**Sans femmes propriétaires de parcelles, on assistera à un exode rural. Les femmes quitteront la terre pour des métiers plus rémunérateurs et des vies plus attractives. Nos terres seront dépeuplées de nos mères !**

**Les migrants, autochtones ou allochtones, mettent en valeur les terres et augmentent la productivité nationale !**

**Sans pastoralisme, nos espaces perdront leur caractère agro-sylvo-pastoral ancestral! Sans cet héritage qui fait notre identité, nos paysages se transformeront en terres arides et sans vie.**

**Sans terre sécurisées, sans droits d'usages enregistrés, sans sols protégés, sans semences améliorées et adaptées au changement climatique: pas d'avenir pour l'humanité !**

*La mise en œuvre effective depuis 2016 du projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) dans le département du Borgou avec 4 communes au départ à savoir Tchaourou, Kalalé, Bembéréké et Sinendé a permis de régler un certain nombre de problème fonciers. Parmi ceux-ci, l'on note le règlement d'une bonne partie des conflits fonciers, ce qui a permis de constater une nette régression de ces différends domaniaux. Pour y arriver, des stratégies et mécanismes ont été mis en œuvre dans la zone d'intervention du projet.*

Les résultats du projet ProPFR en matière de la gestion et du règlement des conflits fonciers surtout dans les zones rurales ne sont plus à démontrer. Dans les communes de Tchaourou, Kalalé, Bembéréké et Sinendé, 101 conflits ont été enregistrés en 2017 et 49 en 2019. Ces résultats viennent confirmer les impacts positifs des actions du ProPFR dans la prévention et la gestion des conflits fonciers dans chaque commune d'intervention du projet. La contestation de propriété, de droit d'usage, de parcelles, de limites administratives ainsi que de droit d'héritage entre 2017 et 2019 ont connu une nette amélioration.

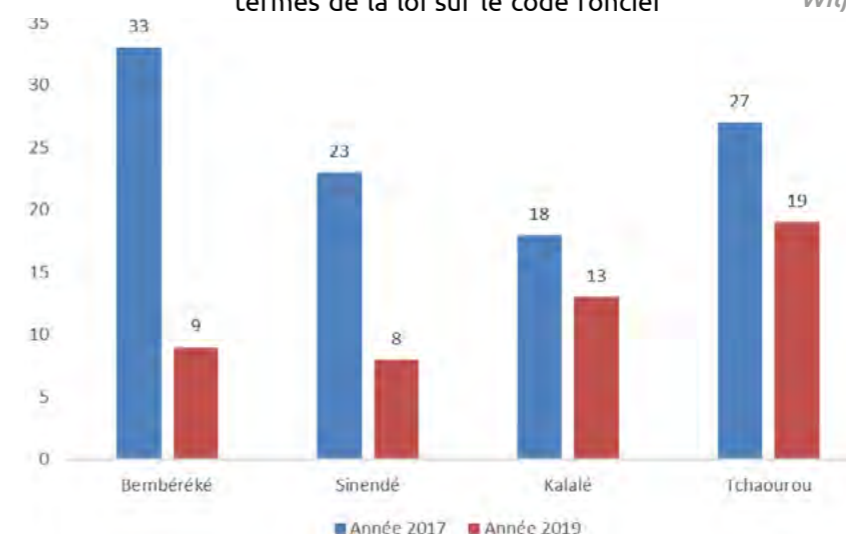
## DES STRATÉGIES MISES EN ŒUVRE

Les fruits ont tenu à la promesse des fleurs grâce à la mise en œuvre des mécanismes de prévention et de gestion des conflits fonciers surtout en milieu rural dans la zone d'intervention du projet. Il s'agit de la formation et de l'équipement des Sections Villageoises de Gestion Foncière (SvGF) et l'opérationnalisation des Commissions de Gestion Foncière (Cogef).

La création des Tribunaux de Conciliation (Tc) en commun accord avec le Tribunal de Première Instance de Première classe de Parakou dans les cinq communes concernées. Ainsi, les membres de ces instances chargées de la gestion foncière au niveau local ont été formés sur les mécanismes d'enregistrement, de prévention et de traitement des conflits fonciers qui surviennent dans leurs localités pendant la mise en œuvre du ProPFR. Il faut rappeler qu'aux termes de la loi sur le code foncier

et domanial, il a été dévolu aux tribunaux de conciliation (Tc), la mission de concilier les parties en cas de conflit foncier les opposant surtout en milieu ruraux.

Les différents résultats de la première phase du projet ProPFR sont élogieux et reluisants au regard du taux décroissant des conflits fonciers enregistrés dans les communes d'intervention du projet de 2017 à 2019.



Wilfried AGNINNIN

Solution 3 : Enregistrement des conflits pour les terres

10 S3 a

**Avant**

Chef de terre

**Aujourd'hui**

Code foncier vulgarisé, connu, et mis en œuvre

+ SVGF

+ Registre

**Les SVGF et les populations sont sensibilisées grâce à une boîte à image ;  
Copyright : GIZ/ProPFR (extrait de la boîte à images)**

# FEMMES, JEUNES ET TRANSHUMANTS PRIORISÉS

Conformément à sa vision qui est de rendre facile l'accès à la terre aux personnes vulnérables, le Projet ProPFR dans son exécution a donné une priorité aux femmes, aux jeunes et aux transhumants. Au total, 400 femmes ont reçu des actes de propriété foncière à titre gratuit. Par conséquent, au lieu de payer 25 000 Fcfa pour avoir l'Adc, ces femmes sont entrées en possession de leur pièce à zéro franc.

De même, grâce aux sensibilisations ciblées, les jeunes et les migrants ont été impactés par le projet. Ainsi, sur un total de 8 434 ayant bénéficié des Adc, des Cfr, des Pfr et des contrats d'usage, 2 851 sont des

femmes soit un taux de 31,7%. Sur ce total, 1 064 migrants font partie des bénéficiaires soit un taux de 11,8%, et 702 jeunes représentant un taux de 7,6%.

Par ailleurs, il est à noter que 3345 personnes ont confirmé leur compréhension des principes d'une politique foncière responsable. Dans ce lot les personnes vulnérables ont une part belle. Ainsi, les femmes représentent 25% de cette masse de personnes touchées et 39% dont l'âge est compris entre 14 et 35 ans c'est-à-dire des jeunes hommes comme femmes autochtones ou migrants. Dans ce lot, on distingue un bon nombre de migrants qui représentent 14% des personnes

venant des communes autres que celles du Borgou pour y mener différentes activités génératrices de revenus et directement liées à la terre.

Alors, au regard de ces différents impacts constatés, on pourra affirmer sans risque de se tromper que grâce au Projet ProPFR, ces personnes vulnérables poussent un ouf de soulagement face aux problèmes d'accès à la terre pour leurs différentes activités génératrices de revenus.

Edouard ADODE

# LE PROPFR ET SYNPA RAPPROCHENT LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU FONCIER

**UNE PLATEFORME MULTI ACTEURS MISE EN PLACE**



Les acteurs en séance d'échange

Les dispositions du Code Foncier et Domanial recommandent que les acteurs notamment ceux de la société civile puissent avoir une place de choix dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique foncière. La construction d'une politique foncière responsable est la rencontre de l'action des pouvoirs publics et de l'action de la société civile. Ainsi, la participation des groupes les plus marginalisés et des personnes les plus touchées par la faim et l'insécurité foncière constitue un principe clé inhérent à la mise en œuvre du Code Foncier et Domanial ainsi que des directives volontaires de la Fao. Aussi, le dialogue sur les politiques entre les acteurs notamment, les groupes les plus affectés par l'insécurité foncière, les investisseurs agricoles

ainsi que les décideurs à différents niveaux constitue-t-il un enjeu majeur pour la gouvernance foncière fondée sur les droits humains.

Malheureusement, les différents acteurs à savoir les décideurs, les investisseurs, les services financiers décentralisés et les organisations de la société civile ne se sentent pas toujours impliqués dans les choix qui sont faits.

Pour répondre à ce défi et pour identifier et promouvoir davantage les initiatives visant à la mise en œuvre inclusive et participative de la politique foncière, un cadre de dialogue permanent entre les différents acteurs impliqués dans le foncier s'avère incontournable. Ainsi, la synergie entre le ProPFR

et Synpa a permis la mise en place d'une Plateforme de Dialogue multi-acteurs sur le foncier afin d'engager à travers la signature d'un document de plaidoyer, les investisseurs agricoles privés, les décideurs et les acteurs de la société civile au respect et à la mise en œuvre des directives volontaires de la Fao et des orientations du code foncier et domanial. Les membres de cette plateforme multi-acteurs ont été sensibilisés à cet effet. Il faut dire qu'un tel creuset a pour mission de trouver des solutions aux défis qui exigent un processus ouvert, participatif et multi-acteurs pour parvenir à des accords clairs et consensuels pour une gouvernance foncière responsable.

Samira ZAKARI



**Profitez de nos services disponibles 7j/7 24h/24**

**01 M-Express Courses et livraison**  
Nous réalisons à votre demande le transport express de petits paquets, colis, plats cuisinés ou de documents nécessitant un traitement particulier à l'urgence.

**02 M-Express Accessoires de mode**  
Nous mettons à votre disposition des accessoires de mode : montres, bracelets personnalisés ou non, des lunettes de soleil et des verres clairs en gros et en détail.

**03 M-Express Chantournage et pyrogravure**  
Nous réalisons tout type de création en contre-plaqué ou en bois, le tout personnalisé à la demande (objets de décoration, figurines, jouets, portraits, portes clés, prénoms, tableaux, trophées, veilleuses et la gravure sur le bois et sur le verre.

**ON S'OCCUPE DE TOUT (+229) 95 77 91 76**

M-Express • M-Express multi-service  
Quartier: Tranza • mexpresspk@gmail.com

*Avec M-Express, soyez chic et gagnez encore plus de temps!*



**ONG SECOURS - VIE**  
**CENTRE DE NATUROPATHIE**  
SOLUTION RAPIDE DE SOINS PAR LA MÉTHODE NATURELLE

**Pourquoi suis-je malade ? Que faire ? Comment prévenir la maladie ?**

**Hémorroïde**  
**EN FINIR AVEC LES DOULEURS ARTICULAIRES ET MUSCULAIRES**

**HYPERTENSION**      **OBESITE**  
Maladie de vieillesse, Hypertension, Mauvaise Circulation du Sang, les Yeux, Diabète, Prostate, Maladie des Nerfs, Rhumatisme, Foie, Reins, Sciatique, Paralyse, Faiblesse Sexuelle, Stress, Arthrose ( Douleur Articulaires et Musculaire).

**AVC**      **CIRCULATION SANGUINE**  
Maladie des Nerfs      Crampes, Brûlure, Insensibilité et Lourdeurs

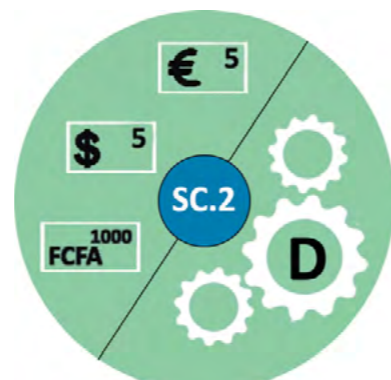
**Avec l'ONG Secours-Vie, c'est la lutte contre le vieillissement précoce, la mort prématurée; La Guérison sans médicament et sans serum.**

**Nos Centres : Cotonou - Bohicon - Parakou - Dassa-Zoumè - Allada - Porto-Novo - Lokossa Etc...**  
Tel.: (+229) 96 48 64 64 / 94 00 36 36 / 96 68 68 45 / 94 44 44 68 / 60 25 23 23

## LES SIX SOUS-CHARTES DES DROITS ET DEVOIRS DES UTILISATEURS DE LA TERRE (AVEC 18 PRINCIPES OPÉRATIONNELS)



Charte  
Légalité, Droit et Gouvernance



Charte  
Economie Verte / Développement  
Responsable



Charte  
Ethique, Solidarité et Justice Sociale



Charte  
Environnement et Biodiversité



Charte  
Culture, Savoirs et Enseignement

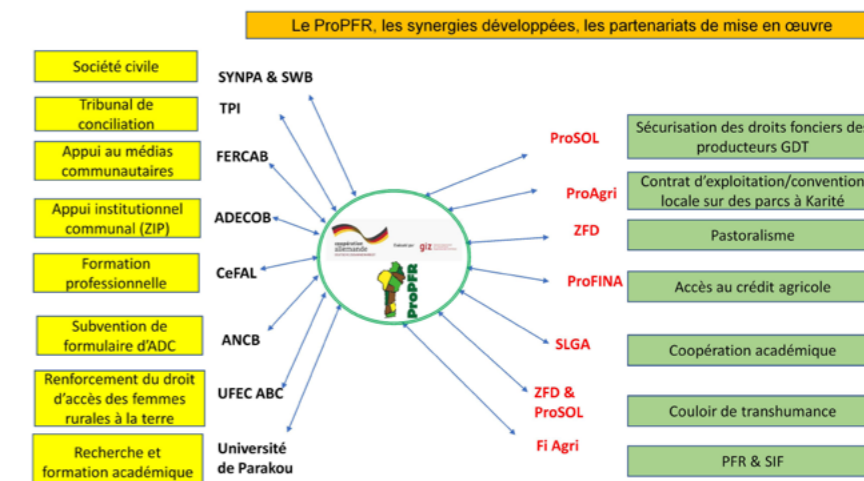


Charte  
Usage des Terres et Droit Foncier

## UNE SYNERGIE D'ACTION GAGNANTE

*Dans la mise en œuvre de son projet dénommé " Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) dans 5 communes du département du Borgou, la Giz a eu une synergie d'action avec plusieurs projets. Il s'agit entre autres, du Profina, du ProSol, de la Zfd et du ProAgri. Ces projets ont apporté une touche particulière au ProPFR.*

La réussite de la première phase du ProPFR/Giz a été une réalité grâce à l'accompagnement de plusieurs partenaires. Parmi ceux-ci l'on note, le Projet de Protection et de Réhabilitation des Sols dégradés pour améliorer la sécurité alimentaire (ProSol) qui est l'un des projets de l'Initiative Spéciale intitulée " un seul monde sans faim " du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération et du développement (Bmz) et mise en œuvre dans dix-huit communes et 450 villages des départements du Zou, des Collines et du Borgou, à travers les services privés de conseils agricoles. Au nombre des communes bénéficiaires, cinq se retrouvent dans le Borgou (Sinendé, N'Dali, Bembéréké, Kalalé et Tchaourou). L'objectif principal du " ProSol " est de renforcer les capacités techniques des petits exploitants agricoles pour la mise en œuvre des mesures de gestion durable des terres et d'adaptation aux changements climatiques dans leur exploitation. Dans le cadre du projet ProPFR, le ProSol a permis la sécurisation des terres des



producteurs à travers la formation des techniciens pour la promotion d'une forêt communautaire, la mise en place de 68 000 kg de semences de plantes améliorantes au profit de 14.000 agriculteurs et agricultrices, la réhabilitation et la protection de 46 800 ha dans 401 villages de terres agricoles dégradées et l'appui à l'intégration de la gestion durable des terres dans le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole.

Quant au projet de Promotion de l'Agriculture (ProAgri), il intervient dans 16 communes prioritaires des départements de l'Atacora, de la Donga, du Borgou et des Collines. Il est mis en œuvre dans une logique de promotion des filières à travers trois (03) champs d'action à savoir : la politique et stratégies agricoles, la structuration des filières au niveau du conseil agricole et la promotion des filières. Le ProPFR à travers ce projet a réussi à sécuriser plusieurs parcs à karité dans le département du Borgou. Le projet de Promotion pour le Financement Agricole (Profina) a permis la

sensibilisation des investisseurs pour la prise en compte des actes fonciers lors des emprunts de crédits par les bénéficiaires. De ce fait, les agriculteurs ont pu bénéficier des crédits auprès des structures de microfinance pour leurs activités agricoles et assimilées. Dans la mise en œuvre du projet de " Promotion d'une Politique Foncière Responsable " (ProPFR) la sécurisation des couloirs de passage dans les communes concernées a été assurée par la ZFD. Ainsi, dans la commune de Tchaourou dans l'arrondissement de Bétérou des km de couloirs de passage des bœufs ont été réalisés au profit des éleveurs. Cela a permis la réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

C'est dire donc que grâce à la synergie d'action entre le ProPFR/Giz et ces projets, la Giz a réussi à impacter un grand nombre de personnes dans la sécurisation des terres au niveau des communes prises en compte.

# UN DÉFI HISTORIQUE RELEVÉ

## LA QUESTION DE L'APPROCHE GENRE

L'accès à la terre est une condition essentielle à la lutte contre la pauvreté et la faim en milieu rural. Cependant, son acquisition reste et demeure difficile notamment pour les femmes et les groupes marginalisés. Mais grâce à l'avènement du projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) de la Giz dans 5 communes du département du Borgou, l'accès à la terre des femmes a connu une nette amélioration. Sur les 9 936 ménages sécurisés 38,2% sont des femmes et groupes marginalisés. Pour arriver à cette performance plusieurs paramètres ont été observés.



Femme Bénéficiaire du ProPFR

Sur les 9 936 ménages sécurisés dans les 5 communes, les femmes et populations marginalisées ont occupé une place de choix avec 38,2%. Un résultat élogieux qui témoigne du sérieux du projet ProPFR. Avant l'avènement de cette initiative, la terre de la plupart des femmes n'est pas sécurisée. Selon le président de l'Association pour le Développement des Communes du Borgou (Adécob) Oumarou Lafia, environ 600 femmes ont sécurisé leurs terres contre un taux zéro avant le ProPFR. Sur ce nombre, 470 femmes ont reçu gratuitement leur Attestation de Détention Coutumière (Adc). « La Coopération allemande sait toujours appuyer là où se trouve le besoin réel des

populations...le chemin était court maistrèsricheavecdesrésultatstrès élogieux », a-t-il reconnu. Oumarou Lafia a souhaité que ce projet ne s'arrête pas en si bon chemin. Pour Laliatou Yodoma bénéficiaire de l'Adc dans l'arrondissement de Goro à Tchaourou, l'accès à la terre des femmes dans leur localité n'est pas chose aisée. Mais, reconnaît-elle, grâce au projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) les choses ont changé. « Avec le projet ProPFR j'ai pu avoir et sécuriser ma parcelle. Je remercie la coopération allemande pour tout ce qu'elle a fait pour moi », a-t-elle exprimé. De son côté dame Bachiratou Kissira résidant à Kalalé voit un défi historique que

la Giz est en train de relever en matière de sécurisation des terres et surtout de l'acquisition de terres par les femmes dans les zones reculées. « Dans notre village ici avant c'est très difficile pour une femme d'acquérir un domaine. Mais ce projet est en train de nous aider non seulement à avoir nos propres parcelles mais aussi de les sécuriser. Même si je meurs aujourd'hui, j'ai déjà les papiers de mon domaine et mes enfants pourront en bénéficier », a-t-elle fait savoir.

Elles ont saisi l'occasion pour inviter les autres femmes à sécuriser leurs domaines pour l'avenir.

## LES FACTEURS CONTRIBUANT À CE RÉSULTAT

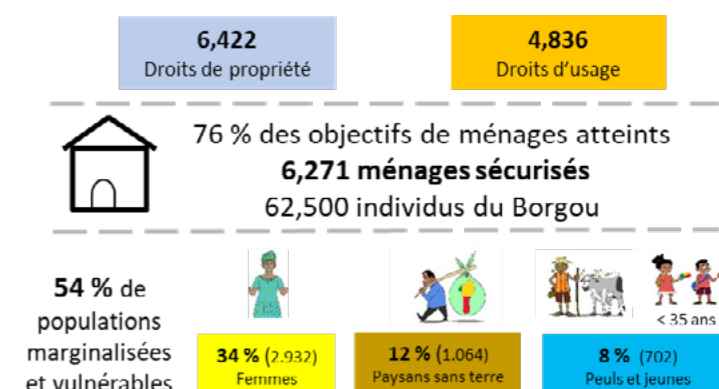
Sensibilisation et formation			
Population directement sensibilisée à la gouvernance foncière (campagne de sensibilisation de terrain)	15.732	5.488	21.220
Formations / renforcement des capacités (individus)	2.359	245 (*)	2.604
Populations touchées par les 5.300 spots radiophoniques (incl. genre)			250.000
Plateformes de dialogue multi acteurs			4

Plusieurs paramètres ont permis de relever ce défi historique.

Ainsi, 25,86% des femmes sur 21 220 personnes ont été sensibilisées dans les villages pendant la campagne 2017-2018 à travers 107 séances grand-public et 145 séances thématiques, sur 1 235 personnes 21,05% de femmes ont été sensibilisées en 2019 à travers 16 Assemblées Générales Villageoises (AGV). Les émissions radiophoniques en langues locales axées sur le foncier dans les 5 communes d'intervention du projet ProPFR, la formation des élus locaux et les acteurs de la société civile sur le droit d'accès des femmes à la terre, constituent aussi des paramètres non moins négligeables. Plus loin, le ProPFR a offert gratuitement l'Adc à 80 femmes par commune d'intervention, ce qui a suscité l'engouement des autres.

Aujourd'hui des milliers de femmes se ruent vers les mairies pour l'accomplissement des actes qui sécurisent leurs terres. Ce réveil spectaculaire de la gent féminine rurale mérite d'être davantage accompagné pour une réelle sécurisation du foncier rural au Bénin.

## L'APPROCHE GENRE EN QUESTION



Les résultats de la première phase du projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) de la coopération allemande Giz de son programme spécial " un seul monde sans faim " SEWoH" en matière d'approche genre sont perceptibles sur le terrain. Des avancées notables encourageantes ont été notées. Selon les informations de la base line Giz/Wb, 2015, en 2014 seules 28 femmes soit 0,99% possédaient des droits enregistrés. A l'arrivée du projet ProPFR en 2016 le pourcentage de femmes propriétaires dans le Borgou est passé de 0,99% à 18,5%. De même, le nombre de ménages sécurisés dans le département par le projet et ses partenaires est de 6 271 avec 5 751 chez les hommes et 1 365 (33,8%)

chez les femmes. Sur les 3 307 des droits de propriété, les femmes ont obtenu 613 (18,5%) tandis que les hommes sont détenteurs de 2 694. Entre autres, sur les 21 220 personnes sensibilisées sur la gouvernance de gestion foncière on note 5 488 femmes.

Cependant, avant d'arriver à ces résultats, plusieurs stratégies genres basées sur les droits d'usage secondaires et qui visent les populations marginalisées ont été mises en place. Les acteurs du projet se sont résolument engagés grâce aux concours des

différents partenaires à apporter une solution à la question de discrimination de la théorie du changement afin de promouvoir la propriété foncière féminine. Les campagnes de sensibilisation sont essentiellement axées sur les droits fonciers des femmes.

Il faut rappeler que la vision des partenaires sur la promotion du genre au Bénin est, « à l'horizon 2025, le Bénin est un pays où l'égalité et l'équité favorisent la participation des hommes et des femmes aux prises de décisions, l'accès et le contrôle des ressources productives en vue d'un développement humain durable ».

## LA PREMIERE PHASE DU PROPFR/GIZ ÉVALUÉE

Mis en œuvre depuis 2016 dans cinq communes du Borgou, le Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) de la Coopération allemande a bouclé sa première phase. Ainsi, afin de partager, de capitaliser et de valider les résultats de la première phase de ce projet qui vise essentiellement la sécurisation du foncier rural dans le Borgou, les différents acteurs impliqués dans sa mise en œuvre se sont donnés rendez-vous à Komiguéa dans la commune de N'Dali à travers un atelier de trois jours. L'ouverture de cet atelier dédié à l'évaluation de cette phase a donc eu lieu le mercredi 23 octobre 2019 en présence du chef mission ProPFR, le chef projet, le président de l'Adecob et bien d'autres.

Sécuriser le foncier rural au profit des ménages, des femmes et des personnes démunies dans les communes de Tchaourou, N'Dali, Bembèrèkè, Kalalé et Sinendé. Tel est l'objectif du Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) Giz en collaboration avec l'Association pour le Développement des Communes du Borgou (Adecob). Ainsi, après trois années de mise

en œuvre de la première phase de ce projet, une pause s'impose. C'est dans cette optique que les différents acteurs impliqués dans ce projet se sont retrouvés du mercredi 23 au vendredi 25 octobre 2019 en conclave à Komiguéa en vue d'analyser les différents résultats obtenus et de définir des stratégies pour la pérennisation des acquis.

Au cours du lancement de cet atelier, le chef projet Bruno O'Heix a rappelé que ce projet est financé par le ministère allemand de la Coopération Economique et du Développement (Bmz) dans le cadre de son initiative spéciale « un seul monde sans faim » (SEWoH). Il a, par la même occasion, salué l'accompagnement de l'Adecob dans la mise en œuvre dudit projet dont les résultats sont déjà palpables.

Quant au président de l'Adecob Oumarou Lafia, il n'a pas pu cacher sa joie face aux réalisations du ProPFR dans les cinq communes bénéficiaires en particulier et dans



Bruno O'HEIX, CP ProPFR

tout le Borgou en général. Il a d'ailleurs mis l'accent sur certains chiffres qui confirment combien la Giz a vu juste en initiant ce projet qui déjà a permis de sécuriser les terres de plus de 9 000 ménages de la zone d'intervention du projet tout en créant plus de 31 000 000 Fcfa de recette provenant de la délivrance des Attestations de Détention Coutumière (Adc) pour les mairies des cinq communes sur la période allant de mai en octobre 2019.

Ainsi, du 23 au 25 octobre, les acteurs ont passé au peigne fin les différentes actions menées dans le cadre du projet et leurs impacts afin de proposer des perspectives pour la phase suivante qui s'étendra jusqu'en 2021.

Edouard ADODE

## UNE BONNE PRATIQUE IDENTIFIÉE ET PROMUE : LA CATOGRAPHIE PARTICIPATIVE

La délimitation des territoires de villages est une opération consistant à déterminer de manière contradictoire et de façon participative les limites des villages et à en établir la cartographie. Sans valeur juridique et juste à titre indicatif, elle est une étape très importante dans la mise en œuvre des Plans Fonciers Ruraux (PFR) et elle trouve ses fondements dans les articles 198 du CFD et 14 du décret du PFR qui disposent successivement que « [...] les droits fonciers des particuliers, des groupements de producteurs ou des collectivités familiales sont enregistrés au plan foncier rural en respectant l'intégrité des domaines publics et privés de l'Etat et des collectivités territoriales et des titres fonciers existants [...] » et « [...] les enquêtes topographiques et foncières couvrent l'intégralité du territoire du village et prennent obligatoirement en compte les domaines publics et privés de l'Etat ainsi que des collectivités territoriales avec leurs dépendances [...] ».

### LA CP QU'EST QUE C'EST ?

Une opération qui vise à faire avec les populations et leurs leaders, une carte du village en y marquant les éléments physiques et naturels qui constituent les limites retenues avec les villages voisins de façon consensuelle. Pour une bonne représentation et structuration de l'espace villageoise, quelques éléments structurant du milieu comme les infrastructures et l'occupation du sol peuvent permettre de meubler la Carte.

### L'OBJECTIF DE LA CP

Le but de la Cptv est de prévenir les conflits et de faciliter la délivrance des attestations de détention coutumière et ou des contrats types (Adc/Ct). C'est ce qui justifie la matérialisation des zones conflits et des espaces communautaires sur les cartes réalisées.

### AVANTAGES DE LA CP

Au nombre des multiples avantages que peuvent procurer la cartographie participative, figurent:

- La maîtrise approximative des limites du village délimité
- la connaissance différents éléments structurants et d'occupation du sol des terroirs;
- la maîtrise de la valeur approximative des superficies des villages délimités.
- la facilité des opérations d'élaboration des PFR (surtout relevés topographiques et enquêtes topo-socio-foncières et de leur suivi).
- la disposition des données nécessaire à l'aménagement du territoire.

### LES COMMUNES BÉNÉFICIAIRES DE LA CP ET RÉSULTATS

Sur les 191 villages délimités, 8 cas de conflits ont été identifiés et grâce à l'accompagnement du projet ProPFR comme l'indique le tableau 1.

Tableau 1 : Récapitulatif des résultats de CP par commune

N°	COMMUNE	NOMBRE DE VILLAGE DELIMITES	CAS DE CONFLIT	NON CARTOGRAPHIE
1	Bémberéke	42	0	3
2	Kalalé	61	1	0
3	Sinendé	33	0	1
4	Tchaourou	55	7	1
	Total	191	8	5

**LES ACTEURS DE LA CPT**

La délimitation des villages se fait avec l'implication des Structures Locales de Gestion Foncière (Section Villageoise de Gestion Foncière (Svgf), Commission de Gestion Foncière de la commune (Cogef) et le comité villageois d'identification des limites des terroirs (Cvdt)). Cependant, cela nécessite impérieusement la présence des leaders des villages voisins pour arriver au consensus. C'est une opération qui réclame aussi bien des guides du village objet de la cartographie que des villages voisins. Il s'agit des personnes (généralement des jeunes) qui ont une bonne connaissance des terres du village. La désignation de ces

personnes se fait pendant la période de la cartographie participative par les populations, les élus locaux et les autorités traditionnelles présents. Ces guides sont désignés pour le village mais aussi pour les villages voisins. Les équipes techniques se déplacent sur le terrain avec les guides du village et des villages voisins. Cette étape se subdivise comme l'illustre la figure 1.

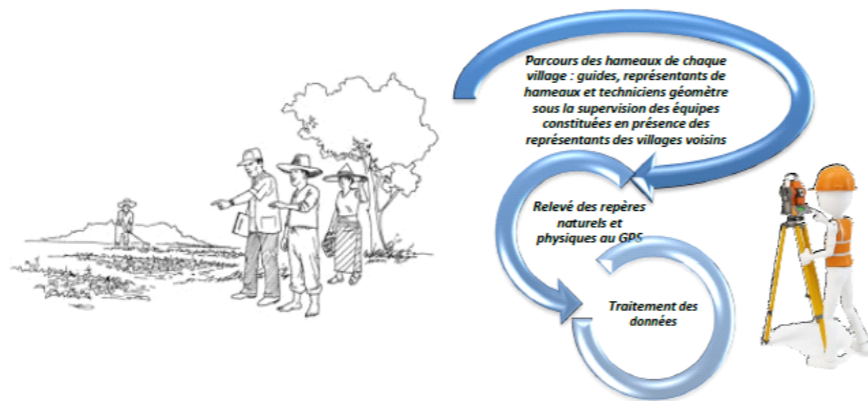


Figure 1 : Schémas illustratif de l'implication des acteurs de la CPTV

Tableau 2 : récapitulatif de la méthodologie

N°	ACTIVITE	RESPONSABLE	OBSERVATION
1	Information et sensibilisation	Equipe technique de réalisation en collaboration avec les autorités locales.	Points débattus : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qu'est-ce que de la cartographie participative</li> <li>• En quoi consiste le caractère participatif des opérations à mener.</li> <li>• Finalité de la cartographie participative.</li> <li>• Avantages pour la commune, les arrondissements et les villages.</li> <li>• Rôles des acteurs (élus locaux, populations bénéficiaires, etc...);</li> <li>• Approche méthodologique.</li> </ul>
2	Mise en place et formation des Comité Villageois de Délimitation du Terroir (CVDT)	Equipe technique en collaboration avec les autorités traditionnelles et élus locaux	Rôle du CVDT : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner et faciliter le bon déroulement des opérations</li> <li>• Participer activement à la mobilisation sociale.</li> <li>• Participer à l'identification des limites de villages sur fonds cartographiques à partir des éléments structurants.</li> <li>• Aider à la clarification des limites administratives entre villages limitrophes.</li> <li>• Faciliter l'organisation de l'AG de restitution et d'approbation des résultats de la cartographie participative.</li> <li>• Appui et conseils dans la gestion des conflits éventuels.</li> </ul>

3	Séance de Pré-identification des limites de villages sur fonds cartographiques	Membres du CVDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des grands repères et éléments physiques des villages (cours d'eau, forêts, ponts, arbres, bas-fond, réseaux routiers, collines, montagnes, etc...).</li> <li>• Pré-identification des limites sur les ortho-images ou orthophotographies.</li> <li>• Identifier les limites approximatives des villages.</li> </ul>
4	Relevés des limites de villages et élément structurants	Autorité communale CVDT et des guides	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tracing de relèvement des limites par les enquêteurs, munis d'orthophotos montrant les limites pré-indiquées, GPS, tablette ;</li> <li>• Relèvement des coordonnées des infrastructures.</li> </ul>
5	Elaboration des cartes provisoires	Membres du CVDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle et traitement des données,</li> <li>• Élaboration des cartes par village pour être soumis à l'approbation des Comités et Conseils villageois</li> </ul>
6	Restitution et Validation des Carte provisoires	Membre du CVDT et CV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affichage et présentation des cartes provisoires à la population bénéficiaire,</li> <li>• Prise en compte des remarques formulées par les participants, discussion et consignation dans des procès-verbaux.</li> </ul>
7	Phase d'élaboration des documents finaux		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte des remarques et observations faites à la validation des cartes provisoires,</li> <li>• Élaboration des documents finaux à transmettre au ProPFR.</li> </ul>

**QUELQUES IMAGES DES ÉTAPES DES ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE LA CPTV**



Information des Autorités locales



Information de la population



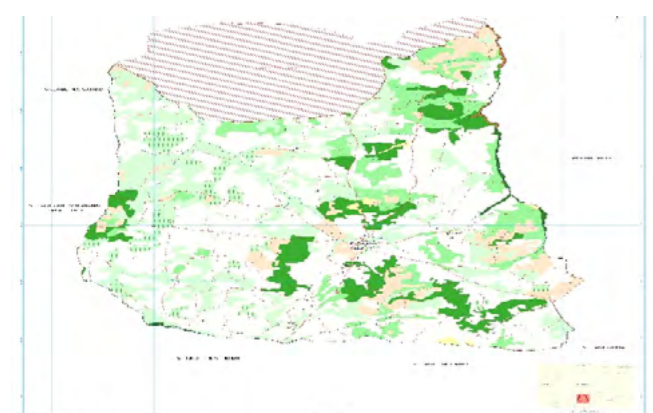
Mise en place des Comités de Délimitation du Terroir (CVDT)



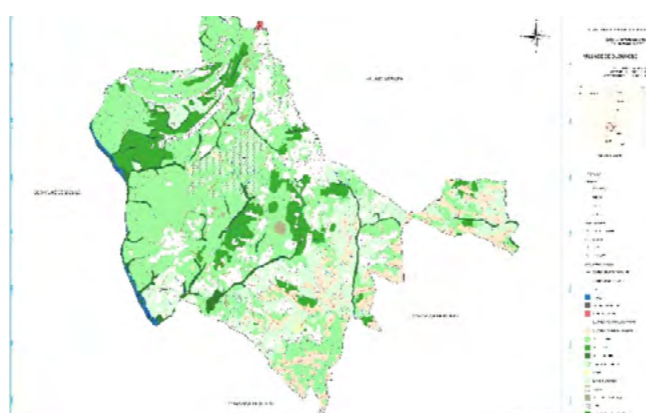
Relevé des limites des villages



Validation des Cartes provisoires en assemblées générales



Carte finale du village de Sikouro dans la commune Bembéréké



Carte finale du village de Oloungbé dans la commune Tchaourou

# DESCRIPTION DE L'ASG

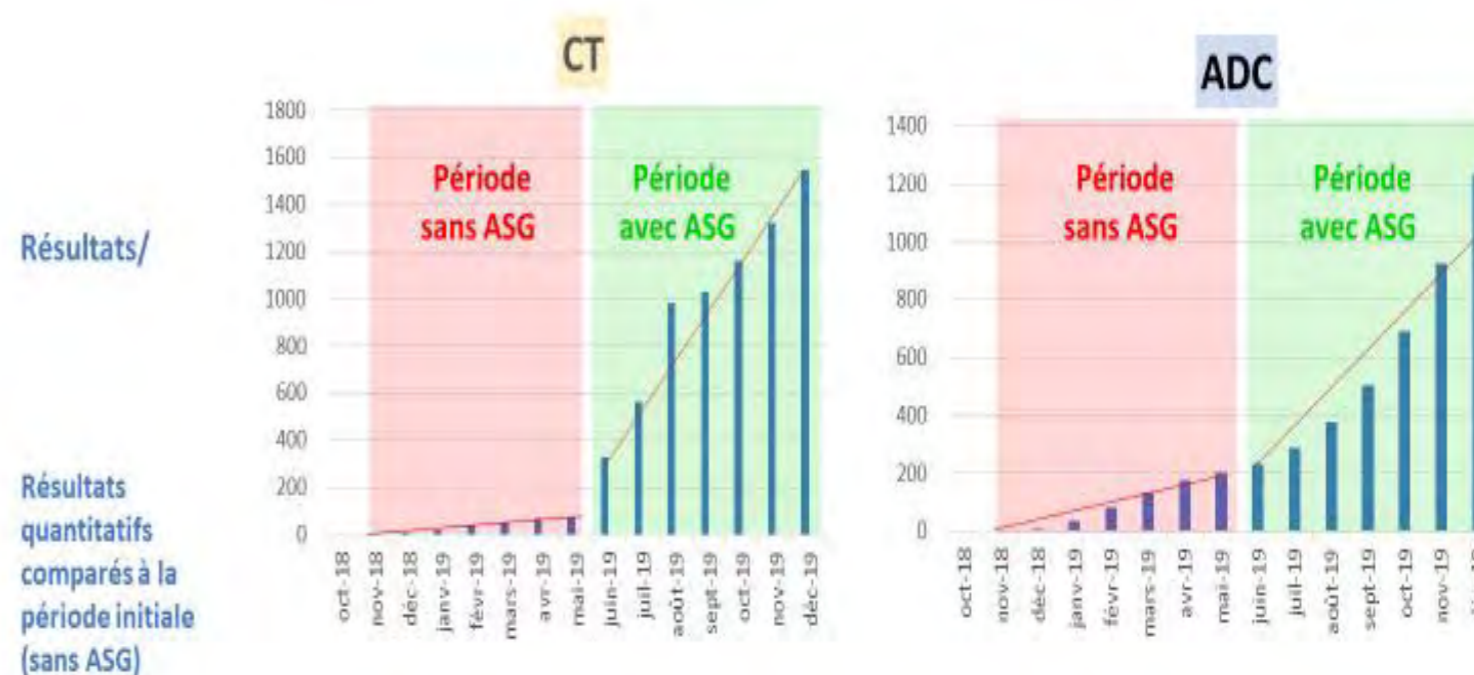
L'Approche Systématique Groupée (ASG) est une innovation du projet ProPFR-Bénin. Elle s'inscrit dans le cadre de la contribution à la mise en œuvre de la politique foncière du Bénin.

Le développement de l'ASG (concept et méthode) est le fruit de 3 ans de mise en œuvre de projet ProPFR (SEWOH).

Le développement de l'ASG (y compris développement du concept et analyses des résultats) s'est étalé sur une première Phase de 20 mois, dont 7 mois de tests de terrain dans 5 communes.

Les résultats des tests montrent que l'innovation GIZ (construite en conformité avec le code foncier béninois) permet de multiplier par 4,4 les performances de délivrance d'actes de sécurisation foncière. Les résultats ont été validés par la plateforme de dialogue multi acteurs départementale ainsi que par le comité de pilotage du projet.

Suite aux analyses des résultats de la Phase 1, dans une logique itérative dynamique, une mise à jour méthodologique a été formulée. Une Phase 2 de consolidation / mise à l'échelle est en cours de développement. Cette phase, baptisée « ASG 2.0 », s'étalera sur 7 mois et vise à doubler les performances par rapport à ASG 1.0.



Evolution de la performance mensuelle moyenne sur 14 mois :

Période sans ASG

vs.

Période avec ASG

En moyenne en 7 mois (sur 5 communes), 3 CT étaient conclus mensuellement par commune

x d'un facteur 13

En moyenne en 7 mois (sur 5 communes), 41 CT sont conclus mensuellement

En moyenne en 7 mois (sur 5 communes), 7 ADC étaient délivrées mensuellement par commune

x d'un facteur 4,4

En moyenne en 7 mois (sur 5 communes), 31 ADC sont délivrées mensuellement

Résultats/



Copie scannée (anonymisée) d'une ADC délivrée dans la commune de Tchsourou

Mise en œuvre des outils

**L' ADC (formulaire / coûts / avantages)**

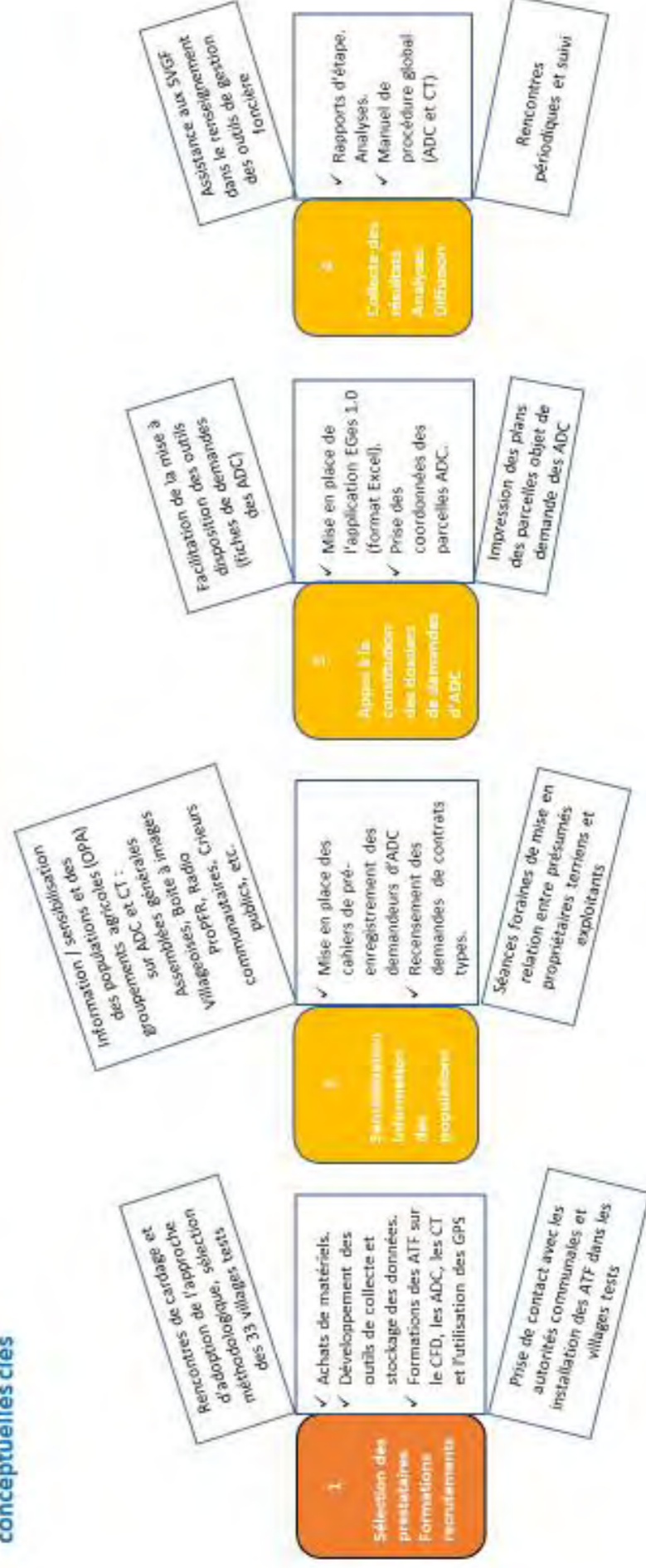
- ✓ Document infalsifiable : code QR, hologramme, numérotation de série des exemplaires.
- ✓ Prix unitaire du formulaire : 7.000 FCFA (10 €). Ce montant revient à l'ANCB.
- ✓ Le coût de l'ADC pour le requérant, varie entre 38 et 762 Euros, selon la surface.
- ✓ Une clé de répartition de la manne fiscale a été établie en 2018:
  - 80% pour la mairie
  - 20% pour les SVGF
- ✓ L'établissement de l'ADC passe par une Enquête publique et contradictoire dite de commodo et incommodo constatant l'existence, sur une terre, de droits acquis ou établis selon la coutume ou les normes et pratiques locales (Art. 352 du CFD).
- ✓ L'ADC est délivrée par l'autorité communale (niveau décentralisé).
- ✓ L'ADC sécurise et encourage les investissements agricoles.
- ✓ Passage au TF (a priori) facilité. Encore en attente de décrets d'application.
- ✓ L'ADC pourrait (a priori) être enregistrée dans le cadastre national (décision de l'ANDF).



Photo : Cérémonie de remise de 900 formulaires vierges aux maires des 5 communes dans le cadre de la mise en œuvre de l'ASG. Septembre 2019

Concept /

Définition des étapes conceptuelles clés



# LES BENEFICIAIRES DES CINQ COMMUNES JUBILENT

*Le Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable dans les communes de Sinendé, Tchaourou, Bembèrèkè, N'Dali et de Kalalé porte déjà ses fruits. Après la mise en œuvre de l'Approche Systématique Groupé (Asg), plusieurs présumés propriétaires ont désormais leurs terres sécurisées et se disent être à l'abri des conflits. Sur le terrain, c'est la joie et des remerciements à l'endroit des partenaires de l'Association pour le Développement des Communes du Borgou (Adécob). Voici la réaction de quelques bénéficiaires.*



**TOKO N'GOBI BIO GUIRI,**  
PAYSANNE À N'DALI

« J'ai désormais la paix du cœur avec ce papier que j'ai en mains. Je suis veuve, et pendant longtemps les hommes qui m'entourent ont émietté ma parcelle, il ne me reste qu'une petite portion maintenant. Mais Dieu merci, personne ne peut plus émietter ma terre parce que devant tout le monde mon Adc est établie et mes voisins limitrophes ont été témoins. Je dirai que moi personnellement la Giz m'a sauvée ».



**LAURENT BASSOKI,**  
AGRICULTEUR À SINENDÉ

« Avec ce papier, je sais que j'ai une grande force sur mon terrain. Tous mes limitrophes ont témoigné que cette terre m'appartient. Je suis content du fait que les femmes ont obtenu gratuitement leur Adc, j'aurais souhaité que les hommes soient aussi accompagnés dans le même sens par une réduction du coût ».



**AMISSATOU MONRA SO,**  
AGRICULTRICE À SINENDÉ

« En tant que femme, je n'avais pas les moyens pour faire les papiers de ma parcelle et les hommes me taquinaient par rapport à la superficie de ma parcelle. Alors quand j'ai eu vent dudit projet ProPFR qui aide les femmes, je me suis précipitée pour me rendre à la mairie. Aujourd'hui je peux affirmer sans avoir peur que cette terre m'appartient grâce à ce papier. Je me sens maintenant grande et fière, mes enfants pourront en jouir même après moi et en toute tranquillité ».



**ROMÉO DATEVI,**  
BEMBÈRÈKÈ

« J'avais des difficultés à mettre ma parcelle en garantie pour faire des prêts financiers. Quand j'ai appris qu'un tel projet est arrivé à Bembèrèké, je me suis déplacé de Gamia et j'ai rempli les formalités et aujourd'hui j'ai un papier qui montre que je suis le vrai propriétaire de ma parcelle. Je peux facilement faire un prêt avec. Donc je dis merci à Giz pour avoir pensé à nous et à la mairie de Bembèrèké ».



**AÏSSATOU FAROUGOU ABDOU,**  
PAYSANNE À BEMBÈRÈKÉ

« Vraiment j'ai eu mon papier à zéro franc, au moment où ils se sont déplacés pour venir sur ma parcelle, j'ai pensé qu'ils vont au moins me prendre quelque chose, mais ils n'ont rien pris chez moi. J'ai été surprise, je n'ai jamais vu un projet pareil. Avec mon Adc, j'ai déjà fait un prêt de 1 000 000F cfa auprès d'une institution de micro finances pour mes activités. Longue vie à la Giz et à l'Adécob ».



**GUÈRA SOUMANOU,**  
EXPLOITANT AGRICOLE À N'DALI

« Je tiens à remercier d'abord la mairie de N'Dali qui nous a aidés à faire gratuitement la levée topographique de nos terrains. C'est après que j'ai appris à la radio qu'il faut sécuriser sa terre, c'est là je suis venu à la mairie et avec 50 000 F cfa mes 16 hectares à Sirarou ont d'Adc. Je suis désormais tranquille. Merci à la Giz ».

**KARIMOU K. WOROU,**  
AGRICULTEUR À GORO

« J'ai obtenu mon Adc grâce au C/Sade de la mairie de Tchaourou Machioudou qui m'a expliqué le bien fondé de cette pièce. Grâce à ce papier j'ai pu faire le Titre Foncier de ma parcelle, ce qui m'a permis de bénéficier d'un crédit à la Clcam à hauteur de 20 millions. Si tu as ton Adc, personne ne peut plus t'arracher ta parcelle et les problèmes fonciers sont réglés. Après ton décès tes enfants vont également bénéficier de ce papier. Je remercie vraiment le ProPFR pour avoir initié le projet et je saisis l'occasion pour inviter les autres à faire ce papier très important ».

**BACHIRATOU KISSIRA,**  
AGRICULTRICE À KALALÉ-ZINA

« Dans notre commune ici à Kalalé l'accès à la terre des femmes est très compliqué et difficile. Mais grâce au ProPFR de la Giz et au CSAD de la mairie de Kalalé qui a convaincu mon mari, j'ai pu bénéficier gratuitement de mon l'Attestation de Détention Couturière (Adc). Je remercie le projet non seulement qui m'a permis d'être comptée parmi les 80 femmes qui ont bénéficié gratuitement d'Adc, mais aussi d'avoir une parcelle, parce que auparavant je n'en possédais pas ».

**BIO BOURAÏMA OROU KONÉ,**  
AGRICULTEUR À KALALÉ

« La sécurisation des terres aujourd'hui est une question préoccupante au regard des poches de conflits qu'on enregistre chaque jour dans nos villages. Le ProPFR qui nous a permis d'avoir nos Adc vient à point nommé parce qu'avec ce projet nos terres, nos parcelles sont mieux sécurisées et les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont minimisés. C'est le moment pour moi de saluer la Giz à travers le ProPFR. J'invite dans le même temps les autres à nous emboîter les pas ».

**FATI MALAM,**  
AIDE-SOIGNANTE À TCHAOUROU

« C'est difficile à une femme d'avoir une parcelle dans notre monde d'aujourd'hui. Mais grâce à ce projet on arrive à avoir accès à la terre facilement sans aucune difficulté. C'est par la mairie de Tchaourou par l'intermédiaire du CSAd que j'ai été informée. L'Adc est une pièce aujourd'hui incontournable parce qu'avec ça ma parcelle est entièrement sécurisée. Je souhaite que le ProPFR continue dans le même sens pour permettre aux autres d'en bénéficier également ».

## LE PROPFR/GIZ SAUVE PLUS DE 9 000 MÉNAGES DES CONFLITS FONCIERS

**Remise des formulaires d'Adc au président de l'Adecob**

### LES TRACES INDÉLÉBILES D'UN PARTENAIRE HISTORIQUE DE L'ADÉCOB

*L'élimination de la faim en Afrique passe nécessairement par la sécurisation des terres rurales qui constituent la base d'une agriculture rentable à même de nourrir les populations. Ainsi, toute politique de développement qui occulte cette réalité est vouée à l'échec. Et c'est ce qui justifie les efforts du gouvernement béninois pour la sécurisation des terres. Dans le Borgou, notamment dans les communes de N'Dali, Tchaourou, Kalalé, Sinendé et Bembèrèkè, les efforts du gouvernement et de l'Association pour le Développement des Communes du Borgou (Adecob) pour la sécurisation du foncier rural, sont appuyés par la Giz depuis 2016 à travers le Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR). Après trois ans d'exécution de ce projet ambitieux, les fruits sont au-delà des attentes malgré les difficultés sociologiques des communautés concernées.*

**Toko N'gobi Bio Guiri**  
bénéficiaire à N'Dali

Une bonne partie des conflits dans les tribunaux et au niveau des autorités locales du Bénin sont relatifs au foncier. Une situation qui, par conséquent, paralyse les activités agricoles qui constituent la principale source de revenus de la masse paysanne. Dans cette

situation, la sécurisation des terres rurales est une priorité urgente pour un monde sans faim. D'où l'importance de tout projet visant la sécurisation des terres en milieu rural. Au Bénin, la Coopération Allemande œuvre inlassablement à cet effet à travers le ProPFR qui

prend en compte cinq communes dans le département du Borgou. Après trois ans de mise en œuvre de ce projet un retour sur le terrain permet de toucher du bout du doigt les impacts de ce projet sur la vie de la masse paysanne.

### DES FRUITS AU-DELÀ DE LA PROMESSE DES FLEURS

Grâce à la mise à la disposition des mairies de N'Dali, Tchaourou, Sinendé, Kalalé et de Bembèrèkè des Attestations de Détention Coutumière acquises par le projet, 9 936 ménages ont leurs terres sécurisées à la date du 20 octobre 2019. Parmi eux, 20% (1.800) font partie des populations marginalisées : femmes, jeunes, éleveurs (Peuhls) ou migrants (paysans allochtones sans terres). 80 % des nouveaux conflits fonciers sont traités avec la participation de la société civile. Ce projet a été d'un grand soulagement pour les femmes rurales qui de tous les temps éprouvent de grandes difficultés pour avoir accès à la terre. Ainsi, en trois ans, 1 305 ménages féminins sont sécurisés et 400 ménages pastoraux sécurisés, de même, 3 coopératives de femmes sont accompagnées.

Le ProPFR/Giz dans sa mise en œuvre a réalisé la cartographie de 100 ha de parcs à karité avec des règles de gestion fixées et respectées pour 500 ha de forêts/zones boisées de même que la sécurisation de 6 périmètres de parcs à karité. Dans la même optique, 400 professionnels ont été formés et 60 km de couloirs de passage aménagés avec la Zfd et Prosol.

Au-delà de ces résultats élogieux, le ProPFR/Giz laisse à l'actif des communes de Tchaourou, Kalalé, Sinendé et Bembèrèkè, 27 Plans

Fonciers Ruraux (Pfr). Par dessus tout, il a eu à contribuer à la formation de 120 professionnels du foncier, à topographier 3 000 parcelles, à la réalisation de 27 bornes de référence implantées et 5 autres géodésiques géo référencées.

### DES STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

En trois ans, le ProPFR a fortement impacté le monde rural dans les cinq communes bénéficiaires grâce à diverses activités sur le terrain avec des stratégies bien définies. Pour l'atteinte des résultats, plusieurs stratégies ont été mises en œuvre.

Ainsi, le ProPFR a appuyé l'élaboration des Plans Fonciers Ruraux (Pfr) et la délivrance des Titres Fonciers (TF), la valorisation des Certificats Fonciers Ruraux (Cfr) émis avant 2013, la formalisation des contrats d'exploitation reconnus par l'État, accompagné la délivrance d'Attestations de Détention Coutumière (Adc) par la formation, l'installation des Comités de Gestion du Foncier (Cogef) et des Sections Villageoises de Gestion Foncière (Svgf) de même que la formation et l'équipement des Chefs Service Affaires Domaniales (C/sad) de quatre communes bénéficiaires du projet ; et a promu les droits d'usage des femmes (principalement sur la ressource karité) à travers l'élaboration de Conventions Collectives (Cc).

Le ProPFR a également mis l'accent sur l'accompagnement et

l'appui aux structures étatiques et communales, concernées par la gestion foncière rurale (élaboration et amélioration des procédures de sécurisation des droits fonciers, d'usage et de propriété, établissement des Pfr). Le ProPFR a ainsi contribué au renforcement des capacités et des compétences des acteurs clés dans ce processus. Ce qui a obligé le projet à vulgariser les instruments juridiques de sécurisation des terres au Bénin à travers plusieurs stratégies dont la rédaction (via la mise en place d'un dialogue social piloté par le partenaire « Synergie Paysanne (Synpa) », soutenu par un Think Tank béninois) d'une Charte Nationale des droits et devoirs des utilisateurs des terres. Sur le terrain, dans le Borgou, plus de 4.000 personnes sont ciblées et activement sensibilisées. Parallèlement, cette sensibilisation active cible 40 Petites, Moyennes et Grandes Entreprises Agricoles (Pmgea). Cette sensibilisation est passée par la formulation participative, en dialogue avec les sociétés de micro finance (Sfd), d'un document de politique de « Responsabilité Sociale et Environnementale » (Rse), (en partenariat avec Profina). La signature d'un premier Ppp « respectueux de la politique foncière et des droits des usagers » est visée.

Sans nul doute, ces résultats font du partenariat Giz-Adecob, l'un des plus fructueux de la décentralisation au Bénin.

## LA MAGIE DE LA GIZ POUR BRISER LES PESANTEURS SOCIALES



Sensibilisation à Sinendébénéficiaire à N'Dali

Les béninois ont généralement un attachement particulier à la terre surtout avec l'augmentation de la valeur vénale du foncier au fil du temps. Ainsi, les transactions autour de la terre sont remarquées au quotidien dans les villes comme dans les campagnes. Mais de toutes ces transactions, peu se font dans les normes requises à cause de certaines pesanteurs sociales, malgré l'existence d'un cadre juridique approprié. Alors, la terre se « prête », se « loue », « s'hérite » et se « vend » sans aucune garantie, dressant ainsi le lit à des conflits à n'en point finir aboutissant souvent à des violences sources de graves fractures sociales et dans bien des cas à des décès. Ces pesanteurs sociales sont de divers ordres et continuent de sévir.

D'une part, l'oralité dans les

transactions sur la terre est l'une des principales causes des conflits fonciers au Bénin. Puisque se basant sur leurs relations d'amitié, de familiarité ou d'alliance, les parties dans les contrats liés à la terre ne jugent pas nécessaire de formaliser leurs actes. Ainsi, au nom de la confiance, la terre passe d'une main à une autre. Cet état de chose est plus accentué dans les milieux ruraux où le taux d'analphabétisme est très élevé.

D'autre part, la tradition et la religion constituent d'autres pesanteurs qui ne permettent guère la sécurisation du foncier pour une certaine catégorie de populations. Ainsi, les femmes éprouvent le plus souvent de difficultés à sécuriser les terres qui leur reviennent de droit. Car, dans certaines religions, il n'est pas permis à la femme d'être

propriétaire de terre même si elle en est héritière. Par conséquent, des femmes exploitent de vastes domaines sans pour autant avoir le droit d'en disposer. De même, du fait qu'elles constituent la couche la plus atteinte par la pauvreté au Bénin, même s'il arrivait que ce droit soit reconnu à certaines femmes rurales par leurs communautés ; elles ont toujours de difficultés à enclencher les procédures de sécurisation de leurs propriétés pour faute de moyens financiers. Par conséquent, elles se voient au quotidien brimées par les hommes qui se croient d'office supérieurs à cause de leur masculinité.

Cette situation est presque identique dans toutes les communes du Bénin.

## LA MAGIE DE LA GIZ DANS LE BORGOU

Avec le Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) de la Giz, le Borgou se démarque progressivement ses pesanteurs sociologiques. Ainsi, dans les communes de Tchaourou, N'Dali, Bembéréké, Sinendé et Kalalé, il est noté un fort engouement des populations autour de l'accomplissement des actes de sécurisation du foncier.

Alors, les mairies des communes bénéficiaires du ProPFR reçoivent et délivrent au quotidien d'importantes demandes d'Attestations de Détention Coutumière (Adc). Ceci grâce à

l'accompagnement du ProPFR/ Giz aux acteurs de la chaîne de sécurisation des terres par la mise à disposition des Chefs Service Affaires Domaniales (C/sad) de moyens roulants et autres accessoires (4 motos, 4 Gps) pour faciliter leurs descentes sur le terrain ; la mise à disposition des cinq communes d'un lot important de formulaires d'Adc et de contrats-types, la délivrance gratuite d'Adc aux femmes de ces communes (80 par commune), la formation et l'installation des Sections Villageoises de la Gestion Foncière (Svgf), (1 824 membres Svgf installés, 720 membres Svgf formés, 76 Svgf mises en place, 210 Svgf renforcées) ; et des Comités

de Gestion du Foncier (Cogef), 48 membres Cogef installés et formés sur le foncier et les procédures administratives; tout soutenu par une grande campagne de sensibilisation par le biais des radios.

Aujourd'hui dans le Borgou, la sécurisation du foncier n'est plus un mythe puisque la procédure est connue de tous et sa simplification est de mise grâce au Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) de la Giz.

Edouard ADODE

## APPROCHE SYSTEMATIQUE GROUPEE (ASG)

# UNE INNOVATION MAJEURE DU PARTENARIAT GIZ-ADECOB

### L'ACCÉLÉRATEUR DU PROCESSUS DE SÉCURISATION DES TERRES AU BÉNIN

*Le processus d'établissement des actes de sécurisation du foncier notamment l'Attestation de Détention Coutumière (Adc) est souvent complexe et lent compte tenu des différents acteurs devant intervenir avant la délivrance du précieux document à un présumé propriétaire qui la demande. Ainsi, cette situation rallonge le délai de délivrance de l'Adc et décourage les demandeurs. Face à cette situation, le ProPFR en collaboration avec l'Association pour le Développement des Communes du Borgou (Adécob) a inventé une approche hors du commun à effet boule de neige. Cette technique qui mérite d'être généralisée à l'échelle nationale, est appelée l'Approche Systématique Groupée (Asg).*



La Giz et l'Adécob en séance de sensibilisation des populations

Pour contourner la lenteur observée dans la délivrance de l'Adc dans les communes d'intervention du ProPFR, la Giz en partenariat avec l'Association pour le Développement des Communes du Borgou, a expérimenté l'Approche Systématique Groupée. « En se basant sur les demandes individuelles dans un village de taille moyenne dans le Borgou, avant d'arriver à ce que toutes les terres rurales voire même agricoles soient sécurisées, il faut au minimum 25 ans », a constaté Inoussa Guinin Asso Conseiller Technique chargé du suivi et évaluation du ProPFR. Avec cette allure, il est quasi impossible au ProPFR d'atteindre son objectif qui est la sécurisation des terres. D'où la nécessité d'accélérer le processus par cette approche qui aujourd'hui fait des merveilles au niveau des 33 villages dans lesquels elle est expérimentée dans le Borgou, en témoignent les résultats depuis sa mise en œuvre.

« Entre la date de la promulgation de la loi (le code foncier domanial ndlr) en 2017 et décembre 2018, les statistiques indiquent qu'on avait que 182 Adc qui avaient été délivrées sur l'ensemble des cinq communes que sont Tchaourou, N'Dali, Bembéréké, Sinendé et Kalalé. Mais avec l'Asg, en trois mois nous sommes déjà à 1 064 demandes d'Adc et 1 423 contrats-types formalisés pour la période de juin-juillet-août pour l'ensemble des cinq communes », a démontré le conseiller technique. On retient que 3,600 ménages sont sécurisés en 6 mois sur 5 communes et 400 femmes sécurisées en 3 mois grâce à cette approche innovante.

L'approche est dite « groupée » car elle met en œuvre un

mécanisme innovant de demandes « collectives » (groupées dans un même processus) pour les Adc et les Contrats-Types (Ct). L'approche est dite « systématique » car elle associe des demandes d'Adc (acte de présomption de propriété) et des demandes de Ct (droits d'usage) dans une seule et même démarche mise en œuvre par l'administration décentralisée des communes que sont les Sections Villageoises de Gestion Foncière (Svgf).

### L'ADC, UNE TECHNIQUE CONTRE LA LOI ?

Selon le Code Foncier et Domanial en vigueur au Bénin, la demande de l'Adc est individuelle. Ainsi, l'Asg semble aller contre ce principe légal, mais au fond elle renforce au contraire l'individualité de la demande. Puisque la première étape de l'Asg consiste à sensibiliser les présumés propriétaires terriens qui pour la plupart ignorent tout de cet acte important sans lequel le titre foncier n'est pas possible. Une fois la sensibilisation faite, chaque présumé propriétaire qui se sent dans le besoin de sécuriser sa terre, formule la demande. Ce qui par conséquent entraîne une adhésion

massive de demandeurs dont les parcelles sont limitrophes.

Ainsi, les Chefs Service Affaires Domaniales des mairies ont un lot important de demandes et après le traitement, ils programment les enquêtes contradictoires publiques en collaboration et en commun accord avec les membres des Svgf concernées en présence de tous les présumés propriétaires de la zone. « Vraiment avec l'Asg, nous gagnons en temps en ce qui concerne la délivrance des Adc. De même, cette approche nous réduit considérablement les va-et-vient sur le terrain pour les enquêtes publiques contradictoires », a joyeusement constaté Adam Soulé Chef Service Affaires Domaniales et Environnementales de la mairie de Sinendé.

Donc au final, l'ensemble du mécanisme permet de rendre opérationnelle la Commission de Gestion Foncière (Cogef) des mairies avec des résultats spectaculaires dans le strict respect du code foncier domanial et de la politique foncière du gouvernement.

Edouard ADODE

Retrouvez désormais  
votre **Groupe de Presse**  
**Daabaaru** sur Play Store  
à travers l'application  
**Daabaaru Mobile.**

DISPONIBLE SUR  
Google Play

REVISION DE LA CONSTITUTION AU BÉNIN  
: Voici les modifications apportées à la loi  
fondamentale

01.11.2019 / 08:38

Daabaaru Daabaaru Daabaaru TV

## DEUX BOUSSOLES TOPOGRAPHIQUES AU SERVICE DES DECIDEURS



Présentation d'une carte réalisée



L'opération de cartographie dans un village



Quelques bornes réalisées par le Propfr



Une descente du comité de délimitation à Kika/ Tchaourou

**Au Bénin, l'une des difficultés que rencontrent le plus souvent les collectivités locales, est la non maîtrise de leurs espaces géographiques. Ce qui engendre des conflits entre unités administratives empêchant par conséquent certains investissements de développement. Ainsi, de vastes domaines cultivables sont au repos pour fait d'imprécision topographique au moment où les populations sont à la recherche de terres exploitables. Les solutions de la Giz à ces problèmes méritent une attention particulière de la part des décideurs afin de sauver le monde rural.**

Les Plans Fonciers Ruraux (Pfr) et la cartographie participative constituent de véritables solutions appropriées aux nombreux problèmes fonciers qui se posent dans les milieux ruraux au Bénin. Ces chefs d'œuvre issus de la mise en œuvre du Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (PropFR) de la Giz présentent des atouts dont la prise en compte par les politiques de développement fera le bonheur des communautés.

### LES PLANS FONCIERS RURAUX

Le Plan Foncier Rural (Pfr) est institué par le Code Foncier

Domanial en vigueur au Bénin. Il permet de déterminer avec précision toutes les informations relatives à un ensemble de terre dans un milieu rural. Il évite aux propriétaires terriens des estimations au pifomètre en ce qui concerne la superficie de leurs terres. Ainsi, à côté des Adc qui sont purement individuelles, le PropFR a également contribué à réaliser le Pfr dans plusieurs villages ne bénéficiant pas des Adc. Ce qui a permis de réaliser 27 Pfr dans 4 communes du Borgou et la formation de 120 professionnels du foncier avec à la clé 3 000 parcelles topographiées et 27 bornes de référence implantées. De même, des bornes géodésiques

géo référencées ont été installées. Avec ces résultats les propriétaires terriens dans ces zones où ces Pfr sont réalisés pourront facilement enclencher la procédure d'obtention de titre foncier. Les autorités locales ont moins de peine à réaliser les lotissements dans ces zones.

### LA CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE

Les populations de certains villages dont les limites sont imprécises, ont désormais une idée claire de leurs territoires grâce à la cartographie participative. Ainsi, à travers une démarche participative qui a constitué en : la collecte des photos aériennes orthonormées,

le recrutement et la formation de 20 enquêteurs, la sensibilisation des bénéficiaires, la création, l'installation, la formation et la mobilisation des comités villageois de délimitation du territoire, des séances de pré-identification des limites sur fond cartographique, la restitution et la validation des cartes provisoires auprès des populations ; de nombreux villages dans le Borgou sont sortis de l'imprécision et du spectre des conflits fonciers limitrophes.

La cartographie participative a permis de clarifier les limites des

villages et la connaissance des terroirs et de l'occupation des sols (Sig), tout en aidant à la prévention des conflits, et à contribuer à l'aménagement du territoire. De même, la cartographie participative a servi à la préparation de l'Approche Systématique Groupée (Asg) pour l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable (ODD) numéro 15 (Vie terrestre).

Avec la réalisation de la cartographie participative, 191 villages en Sig ont été déterminés, 534 zones communautaires identifiées. Elle a également permis de relever

7 conflits territoriaux majeurs dont quatre résolus. De point de vue formation, dans la mise en œuvre du projet de cartographie, 20 personnes ont été formées à l'enquête participative et 30 à l'utilisation des GPS.

Il est à rappeler que ces résultats ont été valorisés par le Ministère de la décentralisation, ce qui démontre combien cet outil est désormais utile pour les pouvoirs publics qui interviennent dans ces zones.

Edouard ADODE

## SECURISATION DU FONCIER AU BENIN

## COUP DE CŒUR DES MAIRES DES COMMUNES BÉNÉFICIAIRES DU PROJET PROPFR

**Au vue des résultats spectaculaires obtenus avec le PropFR, les cinq maires des communes bénéficiaires que sont Tchaourou, N'Dali, Bembéréké, Sinendé et Kalalé sont stupéfaits surtout face au soulagement de leurs populations qui désormais sont à l'abri des conflits fonciers. Ce chemin qui vient d'être tracé par la Giz est pour eux le vrai chemin qui mène au développement car aucun développement ne peut se faire sans des terres sécurisées. Lisez-plutôt.**



ABOUDOULAYE YAROU  
MAIRE DE SINENDÉ

**Daabaaru : Après trois années de mise en œuvre du projet Propfr dans votre commune, quelles sont vos impressions ?**

**Maire Aboudoulaye Yarou :** Le projet Propfr de la Giz est un projet mis en œuvre avant notre élection à la tête du conseil communal de Sinendé, mais c'est un projet que j'admire beaucoup surtout à cause du sérieux qui le caractérise et ses cibles qui sont les personnes marginalisées dans nos sociétés, je veux parler surtout des femmes et les plus pauvres de nos populations.

Puisque ce n'est plus un secret de dire que les conflits fonciers sont ce qui occupe les délégués, les Ca et les maires au quotidien dans notre pays. Mais grâce à ce projet, Sinendé est en train de faire un grand pas vers son développement, car avec l'engouement que je note autour de l'accomplissement des actes de sécurisation foncière par les populations depuis qu'on a commencé les sensibilisations, d'ici quelques années, il y aura moins de problèmes autour des terres. Donc, je suis très satisfait de ce projet.

### Quelle est l'utilité de ce projet pour Sinendé ?

Son utilité n'est plus à démontrer parce que aujourd'hui tout le monde cherche à sécuriser sa terre pour éviter de problèmes à ses enfants dans l'avenir, donc avec le Propfr plusieurs propriétaires terriens notamment les femmes concrétisent ce rêve. Pour ces personnes, la Giz est leur messie. Nous savons également qu'avec ce projet notre commune pourra attirer de gros investisseurs qui viendront investir sur nos terres sécurisées pour un réel développement à la base.

### Que souhaiteriez-vous à la suite de ce projet qui tend déjà à sa fin ?

Mon souhait est que la Giz puisse continuer à accompagner nos communes afin que les autres localités non prises en compte pour cette première phase soient touchées. De même, si l'Adécob peut œuvrer pour la pérennisation des acquis issus de ce projet, nos populations se sentiraient davantage béninoises.

### Un mot pour conclure cet entretien ?

Au nom des populations de Sinendé, je tiens à remercier la Giz pour avoir pensé à nous sur un problème capital qui ronge notre société. En trois ans, beaucoup de choses sont faites, mais il reste encore à faire pour parvenir à 100% de terre sécurisée à Sinendé. Je vous remercie.



**KADIDJATOU  
DEMMON DJEGA**

MAIRE DE LA COMMUNE  
DE KALALÉ

### Daabaaru : Quelles sont vos impressions par rapport à la mise en œuvre de la première phase du ProPFR dans votre commune ?

Mes impressions sont les bonnes en ce qui concerne la première phase du ProPFR dans la commune de Kalalé. Nous sommes fiers de ce projet à travers ces impacts, ces résultats sur le terrain dans la vie des bénéficiaires. La délivrance des Attestation de Détentions Coutumières (Adc), des contrats types et la réalisation des Plans Fonciers Ruraux (Pfr) dans les villages en disent long.

### Quelle est l'utilité de ce projet dans votre commune ?

L'utilité de ce projet dans ma commune n'est plus à démontrer. Avec le nouveau code foncier, aujourd'hui en vigueur au Bénin où les gens sont en train de dire d'ici 4 ou 5 ans un domaine qui n'a pas de

papier revient à l'État, l'avènement du ProPFR vient à point nommé. Ça a permis à nos populations de mieux sécuriser leurs terres par les documents justificatifs. C'est aussi un programme qui a subventionné nos femmes à pouvoir avoir les Adc de leurs parcelles. D'ailleurs, il y avait certaines femmes qui n'ont pas de terres. Mais grâce à ce projet beaucoup de femmes possèdent aujourd'hui leur propre terrain sécurisé. Ce projet a corrigé l'utilisation anarchique des domaines. Il a réglé un temps soit peu les conflits domaniaux et nous même les élus avons été formés dans ce sens. Je crois qu'il n'y a pas un projet mieux que le Projet pour une Politique Foncière Responsable (ProPFR). On a même pas envie que le projet finisse.

### Quels sont vos souhaits par rapport à la seconde phase qui prendra fin en 2021 ?

Je souhaite que le ProPFR nous appuie davantage non seulement au niveau des questions foncières mais aussi dans d'autres domaines d'intervention. Que le projet ne s'arrête pas en si bon chemin, qu'il nous aide à couvrir toute la commune.

### Un mot à l'endroit de la GIZ ?

Je tiens à remercier sincèrement la Giz à travers son programme ProPFR pour tout ce qu'il fait dans notre commune en général et dans la vie de nos populations en particulier. Nous saluons également ses partenaires qui l'accompagnent dans la mise en œuvre de ses projets. Nous ne sommes pas totalement satisfaits des actions de la Giz parce qu'il reste encore des localités à pourvoir.



**GASTON  
YOROU**

MAIRE DE LA  
COMMUNE N'DALI

### Daabaaru : Quelles sont vos impressions par rapport à la mise en œuvre de ce projet dans votre commune ?

Maire Gaston Yorou : Mes impressions sont bonnes, j'allais dire même très bonnes en ce sens que ce projet est venu parler de la sécurisation du foncier c'est-à-dire donner les bases d'un développement durable. On ne peut pas diriger une commune de plus de 80% d'agriculteurs, d'éleveurs, de pêcheurs, ou d'agro forestiers bref, de gens qui fondent leur développement sur la terre, sur le foncier sans saluer l'avènement d'un projet du genre. Je crois que la commune de N'Dali a tous les atouts pour le dire, elle qui ne faisait pas partie des communes que le projet devrait appuyer au départ et je peux ici nous saluer, pas seulement le

maire, mais les services techniques, les populations et particulièrement mes collègues conseillers qui ont cru en moi et qui m'aident à appliquer le code foncier domaniale. Et je pense que c'est cette application dans la rigueur de la loi qui a séduit les responsables du projet qui ont fini par penser à nous.

### Dites-nous en quelques mots, quelle est l'utilité de ce projet pour N'Dali ?

Comme je l'ai dit, le projet est venu permettre la sécurisation foncière pour être soi-même, pour que son développement puisse venir de la mise en œuvre de ce qu'on a, il faut des ressources et les ressources propres d'une commune, c'est la Tdl (Taxe du Développement Local). Cette taxe ne peut venir que des agriculteurs, des éleveurs, des pêcheurs, bref, de tous ceux qui exercent une activité à caractère économique. Donc pour moi, ce qui séduit est que le projet s'occupe des couches marginalisées gratuitement. Vous voyez ce que ça peut apporter comme boom ? D'abord de par la délivrance des Adc, la mairie a un plus. En plus de cela, une fois que les femmes auraient mis en valeur leur terre, supposons qu'elles fassent du maïs, et qu'elles vendent, la Tdl par sac de maïs, c'est 100F Cfa, vous voyez ce que ça veut dire ? Or, si elles n'avaient pas la terre, elles ne peuvent pas exercer cette activité là, et la mairie perd. Donc avec la délivrance des Adc en un an, ce n'est pas seulement pour les femmes, mais en un an, la mairie a encaissé près de 11 millions. Ça, c'est important. Et cela veut dire que le projet nous a

permis d'améliorer nos ressources propres en même temps que cela a permis à chaque famille, surtout les familles pauvres de s'épanouir.... Maintenant tout le monde court vers l'Adc parce que avec ce papier, les femmes contractent facilement les prêts au niveau de la Clcam et autres. Ce que le projet nous aide encore à faire, c'est la mise en place des tribunaux de conciliation. Et c'est un grand soulagement pour le maire de la commune.

### Le projet tend vers sa fin, quels sont vos souhaits ?

On ne peut pas vous assister en permanence. Mais j'aurais souhaité qu'au bout de deux ans, que ces tribunaux soient vraiment opérationnels. Ça va soulager tous les maires parce qu'il faut que nous cessions de tripatouiller dans les fonciers, ce n'est pas bien. Et nous souhaitons qu'après ce projet qu'ils continuent de nous appuyer. Je lance vraiment cet appel pour que même s'il ne restait que l'appui conseil, que cet appui puisse continuer jusqu'en 2023.

### Nous sommes déjà à la fin de notre entretien, avez-vous un mot de façon particulière à l'endroit de la GIZ ?

Merci à la GIZ. Merci aux responsables du Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable. Merci à toute la hiérarchie de la Giz, même la chancelière. Merci aussi au gouvernement béninois.



**MIFOUTAOU SALIHOU,**  
MAIRE DE LA COMMUNE  
DE BEMBÉRÉKÉ

**Quelles sont vos impressions par rapport à la mise en œuvre de la première phase du ProPFR dans votre commune ?**

Mifoutaou Salihou : Mes impressions sont bonnes. Le projet nous a permis de nous distinguer de plusieurs autres communes en matière d'application du Code Foncier et Domanial en milieu rural.

**Quelles sont les traces de ce projet dans votre commune ?**

Le projet nous a permis d'amorcer la sécurisation foncière dans notre commune afin de limiter les conflits et d'assurer une sécurité sociale et alimentaire à travers le Pfr, les Adc et les Contrats Types d'usage des terres.

Le projet a permis l'installation et la formation de la Commission de Gestion Foncière (Cogef) et de 60 Sections Villageoises de

Gestion Foncière (Svgf) ; d'équiper la Cogef et 9 Svgf en mobiliers de bureau, fournitures de bureaux, documents et équipements divers; d'appuyer la réalisation de la cartographie participative en vue de faciliter les opérations de Pfr ; d'installer 9 bornes géodésiques dans les villages bénéficiaires du Pfr avec l'appui de l'ign ; d'appuyer la réalisation de 9 Plans Fonciers Ruraux en cours dans la Commune de Bembéréké (Saoré, Kinninkou, Kokabo, Dantcha, Timbouré, Bouratèbè, Sombouan 2, Guèra-N'Kali, Boro) ; d'appuyer la délivrance des Attestations de Détention Coutumière dans la commune de Bembéréké ; de financer la délivrance gratuite de 80 Attestations de Détention Coutumière (Adc) aux femmes ayant une superficie inférieure ou égale à 2 ha pour un montant global de 2.000.000 f ; de développer une Approche Systématique Groupée (Asg) qui consiste à susciter les demandes des Adc de façon groupée dans une zone afin de faciliter les Epc et les délivrances de façon groupée pour gagner du temps ; de développer une application Excel (AdcEges 1.0) qui permettra de constituer une base de données globale sur les Adc et de faire des statistiques ; de mettre à la disposition de la commune 180 jeux d'imprimés des Adc ; d'appuyer l'installation du Tribunal de Conciliation dans la Commune et à la formation des membres ; de sensibiliser la population à travers des émissions radio sur la délivrance des Adc-Ct et sur la mise en œuvre du Pfr ; de former et d'impliquer la Société Civile sur la Gestion

Foncière. De même, le ProPFR a mis à la disposition du Service Affaires Domaniales et Environnementales un moyen roulant et un Gps pour faciliter les activités de terrain ; recruté des Agents Techniques du Foncier pour la facilitation de l'Approche Systématique Groupée ; mis à disposition du Service Affaires Domaniales et Environnementales un stagiaire pour l'appui à la délivrance des Adc-Ct ; formé tous les acteurs du foncier sur la gestion des conflits fonciers et à leur formalisation.

**Quels sont vos souhaits par rapport à la seconde phase qui prendra fin en 2021 ?**

Mes souhaits avec la seconde phase sont, la dotation du Service des Affaires Domaniales et Environnementales en matériels informatiques pour une meilleure sécurisation et un meilleur renseignement des données ; le développement avec les communes des stratégies de pérennisation des acquis du projet ; l'appui à la prise en charge des Adc d'un certain nombre de femmes qui sont encore dans le besoin ; l'achèvement des Pfr en cours dans les normes avec l'implication des services compétents de l'Etat et l'intégration des données dans le cadastre national ; l'appui au balisage de couloirs de passages et aires de pâturage dans la commune et davantage de sensibilisation sur la sécurisation foncière.

**Un mot à l'endroit de la Giz ?**

Merci pour l'accompagnement de la Giz dans différents domaines du développement.



**BIO SOUNON BOKO**  
MAIRE DE LA COMMUNE DE  
TCHOUROU

**Daabaaru : Quelles sont vos impressions par rapport à la mise en œuvre de la première phase du ProPFR dans votre commune ?**

Ce que je peux vous dire est que le ProPFR s'il n'existait pas, il fallait l'inventer parce que ça va notamment dans nos actions. Le véritable problème de nos communes aujourd'hui, c'est dans la gestion du domaine foncier parce que nous ne sommes pas des communes industrielles, nous sommes des communes à contribuables dont les sources de revenus sont essentiellement basées sur l'agriculture, donc sur la terre.

**QUELLE EST L'UTILITÉ DE CE PROJET DANS VOTRE COMMUNE ?**

Le ProPFR nous a permis de nous mettre en règle vis-à-vis du code foncier puisque le code foncier a prévu d'abord la mise en place de certains organes au niveau communal comme au niveau local. Donc grâce au ProPFR nous avons pu répondre à ces exigences là. Tout d'abord nous avons pu mettre en place la Commission Communale de Gestion Foncière qui est la Cogef au niveau communal. Ça nous a permis aussi de mettre en place les Sections Villageoises de Gestion du Foncier (Svgf) et nous a aidés à renforcer leurs capacités pour que chaque structure à son niveau puisse connaître ses attributions. Aussi nous a-t-il équipé d'un certain nombre de Svgf. Au-delà de ça, au moins 6 villages sur les 90 que compte la commune ont pu bénéficier du plan foncier rural, même si ce n'est pas achevé, les travaux continuent.

Le service des affaires domaniales a bénéficié aussi d'un certain nombre d'équipements qui lui permettront de bien exécuter ses travaux. La liste est longue et je ne peux pas vous citer ici tous ces matériels dont a bénéficié le service des affaires domaniales. Les femmes ont également beaucoup bénéficié des actions du ProPFR. Grâce à l'appui du ProPFR, un certain nombre de femmes ont pu formaliser leurs attestations de détention coutumière qui est un papier

attestant qu'elles sont les vraies propriétaires de leurs domaines.

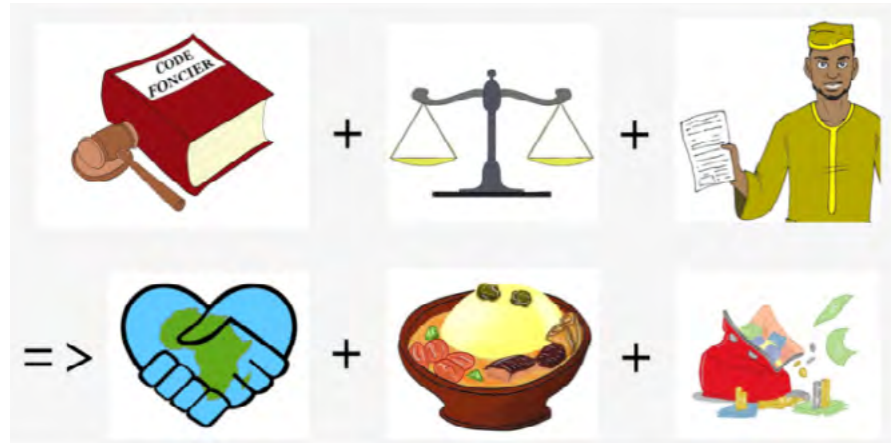
**QUELS SONT VOS SOUHAITS PAR RAPPORT À LA SECONDE PHASE QUI PREND FIN EN 2021 ?**

Pour les 2 ans du projet, nous souhaiterions que le ProPFR continue à nous appuyer dans la même veine et il y a aujourd'hui un certain nombre de document que le code a prévu concernant le foncier mais qu'on a pas pu obtenir entièrement. Il va donc falloir qu'on puisse les obtenir et pouvoir aller sensibiliser nos communautés et les informer sur la disponibilité de ces documents et sur leurs utilités. On a obtenu une partie, mais comme je l'ai dit, on a 90 villages et en principe chaque village devait avoir ses différents contrats là. Notre souhait est que le ProPFR nous accompagne pour que tous ces documents exigés par le foncier puissent être disponible dans les 90 villages.

**VOTRE MOT DE LA FIN ?**

On ne cessera jamais de remercier la République Fédérale d'Allemagne à travers la Giz pour tout ce qu'elle fait pour accompagner nos communes dans le département du Borgou. Nos populations sont reconnaissantes de tout cela et nous souhaitons une longue vie à la Giz pour qu'elle puisse rendre plus visibles ses actions en nous

## UN OUTIL INDISPENSABLE POUR LE RÈGLEMENT DES CONFLITS FONCIERS



**Les conflits domaniaux sont récurrents aujourd'hui dans les villages des différentes communes du Bénin. Pour mieux gérer ces contentieux à la base, le Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) de la GIZ a contribué à la mise sur pied des Tribunaux de Conciliation (Tc) dans 5 communes du département**

**du Borgou grâce au Tribunal de Première Instance de Première Classe de Parakou.**

Le Tribunal de Conciliation (Tc) a pour objectif principal de régler les conflits domaniaux à l'amiable dans une commune. Ceci favorisera entre autres, la justice sociale, la mise en œuvre effective et la vulgarisation du Code Foncier Domanial ainsi

que l'égalité des individus. Le Tc est compétent sur le territoire d'une commune, il est mis en place par le Tribunal de Première Instance (Tpi) et a une large compétence mais la saisine des deux parties en conflit est facultative. Selon les articles 5 et 25 du nouveau code domaniale du Bénin, la Commission de Gestion Foncière (Cogef) et la Section Villageoise de Gestion Foncière (SvGF) sont les acteurs du Tribunal de Conciliation (Tc). Au cas où le règlement à l'amiable a échoué, le Tc adresse au président du Tpi le Procès-verbal de l'audience. Mais bien avant, le maire de la commune rencontre les deux parties en conflit. Dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase du Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) de la GIZ dans les communes de Tchaourou, N'Dali, Sinendé, Kalalé et Bembéréké, 7 Tribunaux de Conciliation (Tc) ont été mis en place et formés. Les Tc ont permis de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (Odds) en l'occurrence les objectifs 5, 10, 16 des Nations-Unies. Il s'agit de pouvoir parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, de réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et à l'accès de tous à la justice et des institutions efficaces.

Wilfried AGNINNIN

## LES ACTEURS DU FONCIER DU BORGOU TRÈS SATISFAITS DES RÉSULTATS



Une descente du comité de délimitation à Kika/Tchaourou

Du 23 au 25 octobre 2019, tous les acteurs impliqués dans le Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) étaient en conclave à Komigoué dans la commune de N'Dali dans le cadre de l'atelier de partage, de capitalisation, et de validation des résultats dudit projet. Ainsi, pendant trois jours, les différents acteurs ont passé au peigne fin les différentes activités menées par le projet en vue de la sécurisation du foncier rural dans les cinq communes prises en compte par ce projet à savoir, N'Dali, Sinendé, Bembéréké, Tchaourou et Kalalé.

Au cours de cet atelier qui a réuni élus locaux, partenaires techniques et financiers en plus d'autres acteurs des autres intercommunalités dans le Nord Bénin, tous les contours du projet ont été examinés. C'était en présence du chef mission ProPFR/Giz, le chef du projet Dr Bruno O'Heix,

le président de l'Association pour le Développement des Communes du Borgou (Adécob) Oumarou Lafia, le régisseur de la propriété foncière et des hypothèques dans le Borgou et l'Alibori Joël Dadjou représentant le directeur de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier, et du représentant du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Pêche (Ddaep) Borgou. Cet atelier a débouché sur plusieurs recommandations faites par les uns et les autres pour la pérennisation des acquis du projet.

A la fin des travaux, Dr Bruno O'Heix se dit satisfait des résultats obtenus par le ProPFR pendant ses trois ans de mise en exécution surtout dans le domaine de l'amélioration de l'accès des femmes au foncier rural sécurisé qui est passé de 1,25% à plus de 20% selon l'évaluation des experts. Il s'est réjoui des chiffres obtenus avant d'inviter les

différents acteurs des communes concernées à continuer dans ce sens pour que toutes les terres soient effectivement sécurisées.

Quant au président de l'Adécob, il a salué la qualité des débats et la participation des acteurs aux travaux de l'atelier. Il a également reconnu les difficultés que rencontre le projet sur le terrain et a promis au nom de ses pairs s'y engager davantage afin que la gestion du foncier dans le Borgou soit copiée en exemple ailleurs.

Tous les participants sont repartis très satisfaits de ces trois jours d'intenses travaux qui ont accouché de pertinentes recommandations pour une sécurisation totale des terres dans les communes de Tchaourou, N'Dali, Bembéréké, Sinendé et Kalalé.

Edouard ADODE



## LE PROPFR/GIZ ET LE TPI DE PARAKOU FORMENT LES MEMBRES DES TRIBUNAUX DE CONCILIATION



Les participants et les formateurs



Une séance de travail au siège de l'Adécob à N'Dali

Le 6 et le 7 septembre 2019, la salle de délibération de l'hôtel de ville de la commune de N'Dali a servi de cadre à la formation des membres désignés des tribunaux de conciliation des communes d'intervention du Projet pour la Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) de la coopération allemande Giz. Cette formation qui a été assurée par le tribunal de première instance de Parakou par le biais du magistrat Arlen Ahinadjè Dossa-Avocè, a regroupé les futurs membres des tribunaux de conciliation de N'Dali, Bembèrèké, Kalalé, Sinendé et de Tchaourou. C'était en présence du président de l'Adécob Oumarou Lafia, le chargé de projet ProPFR/Giz Dr Bruno O'Heix et le premier adjoint au maire de N'Dali.

Conformément aux dispositions de la loi n°2017-15 modifiant et complétant celle n°2013-01 portant code foncier au Bénin, les litiges fonciers en milieu rural doivent obligatoirement faire objet de tentative de conciliation avant d'être soumis au tribunal territorialement compétent. Ainsi, les tribunaux de conciliation jouent un rôle primordial dans la sécurisation du foncier rural au Bénin. Or, dans les communes du Borgou ces tribunaux sont quasi inexistant malgré la naissance au quotidien des conflits liés à la terre.

C'est pour donc combler ce vide juridique que le ProPFR/Giz en collaboration avec l'Association pour le Développement des Communes du Borgou (Adécob) et

le tribunal de première instance de Parakou a initié un atelier de formation qui a regroupé les 6 et 7 septembre 2019 les membres désignés des tribunaux de conciliation des communes de N'Dali, Sinendé, Kalalé, Bembèrèké et de Tchaourou.

En procédant au lancement de cet atelier de formation, Dr Bruno O'Heix a salué la promptitude avec laquelle le tribunal de première instance de Parakou a accepté accompagner cette initiative qui ne vise que la sécurisation du foncier rural gage de tout développement. Le président de l'Adécob au nom des maires des communes concernées a exprimé toute sa reconnaissance au ProPFR et au tribunal de première instance de Parakou avant d'inviter

les futurs membres des tribunaux de conciliation à accorder un intérêt particulier à cette formation. Quant au magistrat formateur, il a souligné tout le sens et l'importance que la loi accorde aux tribunaux de conciliation dans le règlement des conflits fonciers ruraux. Il a fini en rappelant le processus qui conduira à l'installation dans les jours à venir de ces tribunaux.

A la fin de cet atelier, les participants sont repartis avec les rudiments nécessaires pour mieux prévenir et procéder à la réconciliation des parties en conflits fonciers dans leurs différentes communes quand ils seront installés conformément à la loi.

Edouard ADODE

## LE PROPFR/ GIZ MOBILISE LES ACTEURS IMPLIQUES



Photo de famille

Du 21 au 22 février 2019, le Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) de la Giz a organisé un atelier de mobilisation des acteurs impliqués dans la zone d'intervention dudit projet. C'était dans le cadre de la mise en œuvre d'une procédure dynamique de délivrance des Attestations de Détention Coutumière (Adc) et des Contrats-Types sur la Zone d'Intervention du ProPFR. Cet atelier a réuni dans un hôtel de Dassa-Zoumè six maires du Borgou, quatre Chefs Services des Affaires Domaniales et Environnementales (C/Sade), cadres et acteurs au premier rang de l'Association pour le Développement des Communes du Borgou (Adécob), l'équipe opérationnelle du projet, les acteurs de projets similaires et autres personnes ressources qui jouent des rôles de premier plan dans la mise en œuvre du projet, notamment le Chargé de projet, le Directeur Départemental de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (Ddaep) Borgou.

Dans le but de sécuriser le foncier rural dans les communes du Borgou, le ProPFR a mis en place une stratégie qui a débouché sur la délivrance des premières Adc par les communes partenaires du projet en octobre 2018. Ceci est la manifestation tangible d'une prise de conscience de l'opportunité que représente ce nouvel acte de sécurisation foncière et de présomption de propriété.

De même, la promotion de la formalisation des modes de transfert des droits d'usage et d'exploitation des terres rurales dans la Zone d'Intervention du Projet (Zip) qui a démarré avec la formation des membres des instances locales de gestion foncière constitue un réel centre d'intérêt des populations à la base dans le sens de la prévention des conflits fonciers, en même temps qu'il constitue un axe principal du projet qui devrait à terme, permettre d'impacter au moins 9000 ménages.

Le projet tirant à sa fin, il était

devenu indispensable qu'une concertation sérieuse s'organise entre les différents acteurs afin d'explorer toutes les possibilités d'amélioration des statistiques relatives à la délivrance ou l'établissement des actes de sécurisation foncière en cours dans la Zip. C'est ce qui justifie l'organisation dudit atelier.

A l'ouverture de l'atelier, Dr Bruno O'Heix chargé de Projet ProPFR a rappelé aux participants, le caractère particulier de l'atelier en ce sens qu'il s'agira d'identifier à partir de discussions nourries, les goulots d'étranglement du processus de délivrance des Adc et de formalisation de transferts de droits d'exploitation des terres rurales dans la Zip. Quant au président de l'Adécob le Maire de la commune de Nikki Oumarou Boubakari Lafia, il a exprimé ses remerciements à l'endroit du ProPFR et du bailleur qu'est la Giz. Au nom de ses pairs du Borgou, il

a exprimé sa satisfaction quant à l'intérêt du ProPFR pour la question combien épineuse de la délivrance des Adc qui, au plan légal, relève de leur compétence, mais qu'ils ont du mal à assumer efficacement pour les raisons que cet atelier aidera à élucider.

Ainsi, pendant deux jours, les acteurs impliqués ont mené des réflexions conséquentes sur ce problème qui entrave le développement au plan local. Plusieurs communications ont meublé ces deux jours de travail qui ont permis aux participants de réfléchir sur les entraves au processus de délivrance des Adc et établissement des contrats-types, et comment le booster dans les jours à venir. Les travaux de cet atelier ont débouché sur l'élaboration d'une feuille de route pour l'opérationnalisation des décisions retenues.

Edouard ADODE

## LE PROPFR/GIZ OUTILLE DEUX CONSORTIUMS POUR LE TRAVAIL

**ENCORE PRÈS DE CENT MILLIONS POUR LES COMMUNES DE BEMBÈRÈKÈ,  
KALALÉ, SINENDÉ ET TCHAOUROU**



Remise symbolique des outils



Quelques matériels offerts

**Le mercredi 27 février 2019, le projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) dans le département du Borgou a équipé deux consortiums pour le démarrage de la phase des opérations topo-foncières dans les communes de Bembèrèké, Kalalé, Sinendé et Tchaourou. La cérémonie de remise des matériels entrant dans le cadre de ces travaux s'est déroulée au siège dudit projet à Parakou en présence du chef mission ProPFR Jean Michel Bretel, les représentants des deux consortiums, Jules Pofagi pour les cabinets Be-Etca et Atlas-Gis, Ephrem Jean Pierre Dossou pour le cabinet Setic-c et autres.**

Évalués à près de cent millions (100 000 000) de francs Cfa, désormais les consortiums chargés de piloter les opérations topo-foncières du projet ProPFR/Giz sont dotés de matériels performants pour les travaux. Composés pour les cabinets de géomètre-expert, de Gps et Accessoires, de logiciel Crips, et de tablettes Windows et accessoires ; pour les Organisations Non Gouvernementales (Ong), des tablettes Android plus application Sif-Mobile ; ces outils permettront aux consortiums

bénéficiaires de relever les coordonnées des sommets des parcelles en vue de ressortir les caractéristiques de cette dernière après traitement. Ils permettront également l'enregistrement des droits (de propriété et d'usage) et les éléments coutumiers liés à la parcelle relevée.

En remettant ces outils aux deux consortiums, Jean Michel Bretel a rappelé le but du projet ProPFR qui « vise essentiellement la sécurisation des terres rurales, la réduction des

conflits fonciers et l'accroissement des investissements agricoles de façon responsable ». Ainsi, les Plans Fonciers Ruraux (Pfr) pourront être exécutés avec beaucoup de doigtées et de précisions. Il a, pour finir, promis être aux côtés des bénéficiaires pour faciliter un meilleur usage de ces outils sur le terrain. Ces derniers ont d'ailleurs rassuré leur donateur de l'usage à bon escient qu'ils feront de ces outils dont ils viennent d'être dotés.

Edouard ADODE

## LES SVGF DE SINENDE, BEMBEREKE, N'DALI, TCHAOUROU ET KALALE APPUYEES

**UN GRAND PAS POUR LA SÉCURISATION DU FONCIER RURAL AU PROFIT DES MÉNAGES**



Quelques matériels offerts

**Le Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR/Giz) dans le Borgou met à la disposition des Sections Villageoises de Gestion Foncière (SvGF) des communes de Sinendé, Bembèrèké, Tchaourou, N'Dali et Kalalé des équipements pour la délivrance des Attestations de Détenion Coutumière (Adc). C'est à travers des cérémonies conjointes de remise d'équipements organisées dans les mairies des communes concernées le lundi 20 et le mardi 21 mai 2019 que les SvGF sont entrées en possession de ces outils dont elles ont besoin pour parvenir à la sécurisation du foncier rural au profit des ménages. Ces cérémonies se sont déroulées en présence du chargé de projet Dr Bruno O'Heix, le président de l'Adecob Oumarou Lafia, les maires des 5 communes et les populations bénéficiaires.**

Sécuriser le foncier rural au profit des ménages. Tel est le but du Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) de la Giz dans cinq communes du Borgou. Ainsi, conformément aux dispositions du nouveau code foncier, le ProPFR vise à aider les propriétaires terriens notamment les femmes à obtenir leur Attestation de Détenion Coutumière (Adc). Pour y parvenir, le ProPFR et l'Association pour le Développement des Communes du Borgou (Adecob) ont eu à mettre sur pied les différentes structures devant intervenir dans le processus de la délivrance de ce document qui sécurise le foncier en milieu rural. Au nombre de ces structures figurent les Sections Villageoises de la Gestion Foncière (SvGF) qui peinent à se mettre à l'œuvre pour faute de moyens. C'est pour pallier ces difficultés que ce projet allemand a choisi d'accompagner toutes les SvGF des cinq communes concernées, Sinendé, Bembèrèké, N'Dali, Tchaourou et Kalalé, par des outils de travail.

La cérémonie qui a consacré la remise officielle de ces lots d'équipements aux SvGF s'est déroulée dans les mairies des communes concernées les 20 et 21 mai 2019 en présence du chargé du projet Bruno O'Heix. A l'étape de Sinendé, le chargé du projet a expliqué aux bénéficiaires notamment aux femmes qui ont massivement effectué le déplacement pour accueillir cette bonne nouvelle, que sans la sécurisation des terres, le développement et l'autonomie alimentaire ne pourront pas être une réalité. Il a donc exhorté les femmes à aller accomplir les formalités qu'il faut pour entrer en possession de leur Adc. Il a rappelé à l'assistance que l'Adc sera gratuitement délivrée aux 80 premières femmes qui feront le pas dans chaque commune.

En recevant, les équipements composées entre autres de tables, de tableaux, de chaises, de bancs, de lampes, des bottes, des registres et une moto pour chaque Chef

Service Affaires Domaniales (C/sad), le maire par intérim de la commune de Sinendé Aboudoulaye Yarou a promis au nom des SvGF de faire bon usage de ces outils pour des résultats probants.

Après l'étape de Sinendé, la délégation de Bruno O'Heix s'est ébranlé vers Bembèrèké où le même exercice a été fait en présence du président de l'Adecob Oumarou Lafia qui n'a pu cacher sa satisfaction face à ce geste de la Giz dans cinq des huit communes que comporte l'Adecob. Il a manifesté le souhait de voir ce projet s'élargir aux autres communes et même à l'Alibori.

Désormais, le foncier rural dans ces cinq communes ne sera plus source de conflits, mais au contraire source de richesse pour les populations.

Edouard ADODE

## KIKA, LE POINT DE DEPART



**Le présidium**

Il s'est déroulé le mardi 4 septembre 2018 dans la salle de réunion des bureaux de l'arrondissement de Kika dans la commune de Tchaourou, la première étape d'une série de formations initiées par le Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR)/Giz à l'endroit des acteurs locaux. C'est l'arrondissement de Kika qui a eu l'honneur de recevoir cette première étape de ladite formation qui vise à renforcer la connaissance des acteurs locaux sur les dispositions du nouveau code foncier en vigueur au Bénin.

Au cours de cette formation, les participants sont aguerris sur les outils de transaction qui permettent de sécuriser les terres rurales au Bénin. Les deux experts commis à cette tâche en les personnes de Félix Agueh-Joseph et Dieudonné Gbébada avec à leurs côtés le Chef Service Affaires Domaniales et Environnementales (CSAde) de la mairie de Tchaourou ont expliqué

minutieusement le contenu du code aux populations de Kika. Cette formation vise à outiller les Sections Villageoises de Gestion du Foncier (Svgef) et les membres des Comités de Gestion du Foncier (Cogef) dans les communes. Ces instances prévues par le code seront bientôt installées dans les communes pour limiter les conflits liés à la terre.

Le deuxième adjoint au maire de Tchaourou représentant le maire a donné le top de cette activité en présence du chargé du projet en la personne du docteur O'Heix, le chef de l'arrondissement de Kika et le régisseur de la propriété foncière et domaniale du Borgou et de l'Alibori.

Le deuxième adjoint au maire tout comme le chef de l'arrondissement de Kika n'a pas caché sa joie face cette initiative fort louable. Pour le régisseur de la propriété foncière et domaniale du Borgou et l'Alibori Joël Dadjo, il est temps de mettre les populations au parfum des



**Les populations**

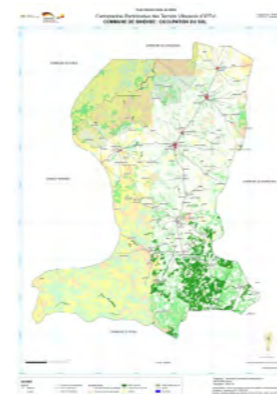
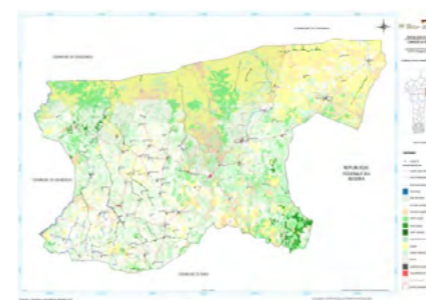
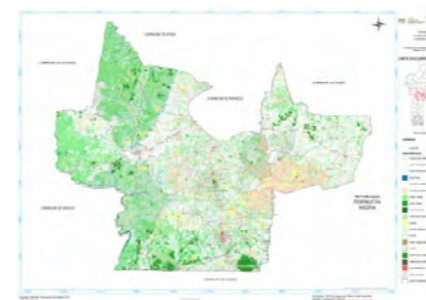
nouvelles dispositions qui régissent les transactions foncières pour que cessent définitivement les conflits liés à la terre dans son territoire de ressort. Il a salué à juste titre cette initiative. Le Dam a convié les participants venus nombreux pour cette formation « à une assiduité constante et à un suivi efficace de la formation ».

Pour le chargé du projet Bruno O'Heix cette formation est d'une importance capitale. Car pour lui, la «...sécurisation des terres rurales passe inéluctablement par la capacité des instances chargées d'animer au quotidien la vie foncière dans les différents villages ».

C'est donc parti pour 15 ateliers de formation de près de 1200 participants de 85 villages des communes de Tchaourou, Kalalé, Sinendé et Bembéréké.

Édouard ADODE

## MISSION ACCOMPLIE POUR LE PROPFR DE LA GIZ



*La salle de réunion de la mairie de Tchaourou a servi de cadre le mercredi 19 décembre 2018 à la séance de présentation des résultats de la cartographie participative réalisée grâce à l'appui technique et financier de la coopération allemande Giz en collaboration avec l'Association de Développement des Communes du Borgou (Adecob). Cette séance qui marque la fin de plusieurs mois d'actions de terrain menées par le cabinet Atlas Gis pour délimiter les frontières des unités administratives des quatre communes retenues dans le cadre du Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable ProPFR de la Giz, s'est déroulée simultanément dans ces quatre communes du 17 au 19 décembre. Pour l'étape de Tchaourou, étaient présents le représentant de la Giz, Inoussa Guinin Asso, le représentant de l'Adecob, Moussa Garadima, le chef Service des Affaires Domaniales de la mairie de Tchaourou, Sanni Machoudou, Adrien Satignon, secrétaire général de la mairie, les chefs d'arrondissements et bien d'autres personnalités.*

Faciliter l'accès au foncier aux populations rurales, surtout celles démunies notamment les femmes. Tel est le but de la Giz, en initiant le ProPFR. Ce projet qui concerne pour sa première phase les communes de Bembéréké, de Tchaourou, de Kalalé et de Sinendé a permis de réaliser une cartographie participative qui renseigne les communes concernées sur tous

les aspects géographiques de leur territoires et de leurs unités administratives au plus bas niveau. Cet outil très important qui vient d'être mis à la disposition de ces communes permettra de bien orienter les partenaires techniques et financiers à mieux prendre en charge les besoins des communautés. Il est également une référence aux communes en ce qui concerne les réserves et espaces communautaires dont elles disposent.

La cartographie participative de la commune de Tchaourou a pris en compte 68 villages. Cette cartographie n'a pas pu atteindre tous les villages à cause des conflits notés par endroit. Cependant, cette cartographie qui vient d'être réalisée est pour les participants, un véritable outil de développement, car elle facilitera la tâche aux sections villageoises du foncier qui seront bientôt fonctionnelles.

Les participants ont d'ailleurs manifesté le désir de voir cette opération s'étendre aux autres communes du Borgou après avoir indiqué quelques ratés mineurs constatés sur quelques toponymies. Pour le représentant de la Giz, Inoussa Guinin Asso, cette requête est déjà en voie d'accomplissement.

Cette séance de restitution a pris fin avec les suggestions des uns et des autres dans une ambiance très conviviale.

Édouard ADODE

## JOEL DADJO FAIT DES SUGGESTIONS POUR LA PERENNISATION DES ACQUIS



Joël Dadjo, Régisseur de la propriété foncière et des hypothèques Borgou/Alibori

### Daabaaru : Quelle appréciation faites-vous du ProPFR ?

Joël Dadjo : Le ProPFR, faut-il le rappeler, est le Projet d'une Politique Foncière Responsable financé par le Ministère Allemand de la Coopération Economique et du Développement dans le cadre de l'initiative spéciale « Un seul monde sans faim » et mis en œuvre depuis juillet 2016 au Bénin, plus précisément dans le Département du Borgou où au départ, quatre (04) communes faisaient partie de sa Zone d'Intervention à savoir : Tchaourou, Bembèrèkè, Kalalé et Sinendé.

Ensuite, la commune de N'Dali a été prise en compte et les autres communes du département ont également bénéficié de certaines de ses activités, en occurrence la mise en place des Tribunaux de

Conciliation.

Les activités du ProPFR sont focalisées sur l'amélioration de l'accès à la terre rurale des groupes marginalisés et à la sécurisation des droits y afférents.

En effet ; le ProPFR aborde quatre grandes thématiques à savoir, l'appropriation du Code Foncier et Domanial (Cfd) et

des Directives Volontaires de la Fao ; la sécurisation foncière ; le renforcement de la Société Civile et la gestion des conflits fonciers.

En notre qualité de Régisseur de la Propriété Foncière et des Hypothèques, on ne peut qu'avoir des sentiments de satisfaction au regard de ces thématiques qui favorisent l'effectivité de la mise en œuvre de l'arsenal juridique en matière foncière et domaniale.

Il est vrai que face aux pesanteurs sociologiques et religieuses, des poches de résistance s'observent toujours au sein de la population, mais il faut noter que le ProPFR contribue énormément à une meilleure gestion du foncier dans sa zone d'intervention, ce qui nous rassure d'un lendemain meilleur pour la satisfaction des uns et des autres sur la matière.

**Quelle est la collaboration entre**

### le ProPFR et l'Andf ?

Au terme des dispositions des articles 416 et 418 du Cfd, l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (Andf) est la seule structure investie de la mission de sécurisation et de coordination de la gestion foncière et domaniale au plan national. Elle est chargée de la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de l'Etat en matière foncière et domaniale et se fait représenter par son Directeur Général, que nous saluons très respectueusement au passage pour tous les efforts consentis dans le but de donner corps à la réforme foncière en cours dans notre pays.

A notre connaissance, il n'existerait pas de façon formelle, une collaboration entre l'Andf et le ProPFR en dehors de quelques invitations à des ateliers organisés par le projet.

Toutefois, l'Andf observe tout ce qui est en cours et pourra certainement, dans le cadre de la mise en place du cadastre national, exploiter et capitaliser les données issues des relevés fonciers en cours dans les villages d'intervention du projet.

### Aujourd'hui que doit-on faire pour consolider les acquis de ce projet pour une sécurisation à 100% du foncier dans le Borgou ?

Pour maintenir le flambeau allumé, il revient à chaque acteur de la chaîne, de continuer dans la même dynamique que celle mise en place, se conformer aux dispositions

légalles et réglementaires régissant le secteur.

A cet effet ; entre autres actions, les autorités communales ont l'obligation de mettre en place le reste des instances locales (de gestion et de règlement du foncier) et d'assurer leur fonctionnement en les dotant des moyens de tous ordres ; les instances locales doivent accomplir avec abnégation, leur mission (assistance au maire pour toute question liée au foncier, sensibilisation de la population, participation à la procédure de délivrance des actes de présomption de propriété, appui à la formalisation des transactions foncières, appui à la résolution des litiges fonciers...) ; le Bureau Communal du Domaine et du Foncier (Bcdf) de Parakou, démembré de l'Andf dans le Borgou, poursuivra à l'instar des autres Bcdf du Bénin, sa mission de sécurisation et de coordination de la gestion foncière et domaniale dans sa juridiction de compétence territoriale ; la population doit s'approprier le contenu du Cfd et le mettre en pratique en adoptant des comportements responsables par la formalisation auprès des instances indiquées, des transactions foncières jusqu'à l'obtention du Titre Foncier, seul document qui confère le droit à la pleine propriété. Les droits d'usage doivent être constatés par les contrats signés devant les instances habilitées (Svgef) et affirmés par l'autorité communale ; la plateforme de dialogue entre les acteurs du foncier doit être maintenue.

Par ailleurs, l'orientation du

gouvernement de son excellence Patrice Talon devant doter le Bénin du cadastre, doit être accompagnée. En effet, si tout ce qui est fait par le ProPFR ne rentre pas dans un système unifié de gestion foncière avec suivi et mise à jour, les acquis ne seront que temporaires.

Les Ptf pourraient donc voir dans quelle mesure, étendre les activités aux autres contrées et intégrer dans leurs actions futures, l'appui à la réalisation du cadastre, afin qu'il n'y ait pas une sécurisation foncière à plusieurs vitesses dans les communes.

### Votre mot de la fin ?

Très sincèrement, nous remercions les autorités à divers niveaux de notre pays pour leur volonté politique en initiant et en mettant en œuvre la réforme foncière qui favorise l'accès facile à un foncier sécurisé à la population.

Nos remerciements vont également à l'endroit des partenaires techniques et financiers qui ont cru en notre pays et l'accompagnent.

A la population, toute notre reconnaissance pour leur engagement d'aider à l'atteinte des objectifs en matière foncière et domaniale même si certaines personnes au sein d'elle sont toujours réticentes.

Il n'est plus à démontrer, la place qu'occupe le foncier dans le développement social et économique des Nations. Or les conflits fonciers fragilisent la mobilisation des ressources du circuit économique.

Il est donc un impératif pour chacun, de contribuer à la réduction des litiges fonciers et domaniaux ; ce qui garantit l'établissement d'un ordre public et la sauvegarde de la paix sociale.

Pour ce faire, adoptons des comportements responsables en matière de gestion foncière et domaniale tels que prévus par l'arsenal juridique de notre pays.

Edouard ADODE

NOUVEAU SERVICE

Daabaaru MOBILE SERVICES

Toutes vos opérations en UN SEUL ENDROIT!

MTM MOBILE MONEY MOOV MONEY

VENTE DE CRÉDIT CARTE VISA PRÉPAYÉ UBA

TELEPHONE & SMARTPHONES ACCESSOIRES

Parakou, carrefour Alô Mobile +229 66753038

## EN FIN DE MISSION

# LES CONSEILLERS TECHNIQUES FONT UN ZOOM SUR LEUR CONTRIBUTION

*Durant tout le temps de la première phase du ProPFR, quatre conseillers techniques étaient à l'avant-garde de toutes les opérations selon le domaine de compétence de chacun. Ainsi, de la société civile au suivi-évaluation en passant par le cadastre et les changements institutionnels, ces hommes ont veillé au grain pour que tout se passe comme dans le meilleur des mondes. Ils font ici le point de leurs actions dans la mise en œuvre du ProPFR.*



**FLORENT C. AGUESSI,**  
CONSEILLER TECHNIQUE AUX  
CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS

Rappelons-nous qu'à l'avènement du projet, il n'y avait que le manuel de procédures du plan foncier rural qui a été actualisé entre temps, mais n'était pas encore entré en vigueur et donc il fallait que les institutions qui travaillent dans ce domaine se concertent et continuent de collaborer pour en arriver à la mise en vigueur du manuel de procédures. Donc l'un des domaines dans lequel le projet a intensément collaboré avec les institutions que j'ai cité tantôt a porté sur la relecture du manuel de procédures pour arriver à sa mise en vigueur, ce qui a été réalisé et qui a donc permis que le projet entreprenne tout ce qu'il avait à faire en termes de réalisations du plan foncier rural. En 2016, il y a eu une décision du gouvernement qui a décrété un moratoire sur la réalisation de toute opération de nature cadastrale y compris le Pfr. Cela a appelé de la part du projet et des autres structures

qui ont dans leurs portefeuilles cet outil de sécurisation foncière de faire un plaidoyer intense avec les administrations nationales. Plaidoyer qui heureusement a abouti à la levée de ce moratoire, de cette suspension de la réalisation des Pfr. Donc, ça peut vraiment être mis à l'actif du projet mais pas seulement du projet, comme je le disais, tout cela a été fait de concert avec d'autres projets tels que le ministère de l'agriculture. C'est tout cela qui a permis de débloquent ce chantier de réalisation du ProPFR que le projet a pu commencer sur le terrain avec les 27 Pfr que le projet a initié au profit des mairies. Et il a fallu passer par cet aboutissement, ce résultat pour que les Pfr puissent se réaliser effectivement.



**KARL L. AGUIAR**  
CONSEILLER TECHNIQUE  
AU SIG ET AU CADASTRE

Le Projet Promotion d'une Politique Foncière Responsable dans sa première phase a développé

plusieurs outils de sécurisation foncière définis par la nouvelle réforme foncière, le code foncier domaniale et ses décrets. Parmi ces outils de sécurisation, nous avons la réalisation des Pfr qui en fait est la clarification des droits fonciers au niveau d'un village. Après les Pfr, nous avons réalisé des conventions locales, nous avons réalisé ce qui est une innovation, l'Approche Systématique Groupée des Adc. Il faut noter que la réalisation du Pfr au niveau du projet a suivi le code foncier domaniale, le manuel de procédures de réalisation des Pfr validé et les spécifications techniques de l'Andf pour que plus tard, ces données là puissent être versées dans la base cadastrale du Bénin. Pour réaliser des Pfr pratiquement nous avons quatre phases: nous avons la phase préparatoire qui est faite purement des activités administratives et après ça nous avons la phase d'exécution de l'outil du plan foncier rural qui est en fait mis en place par un consortium de cabinets de géomètres et d'Ong et maintenant on passe à la phase de publicité et de validation des documents Pfr. Et après cette publicité de validation, on passe à la certification des documents Pfr par l'ign et enfin, ces documents doivent être normalement convoyés vers le Bcdf pour la suite des opérations qui devraient être normalement la délivrance des titres fonciers.



**ELOI M. KOROGONÉ**  
CONSEILLER TECHNIQUE  
À LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le département du Borgou est un département essentiellement agricole et avec la pression foncière qui se note un peu partout dans notre pays, il va du choix qu'il y a concurrence dans notre pays au niveau du foncier rural. Là où il y a concurrence, il faut s'attendre forcément à ce qu'il y ait des tensions, c'est-à-dire des conflits. Il y a d'abord les conflits de limites entre les usagers, il y a les conflits territoriaux entre deux terroirs villageois ou entre deux communes, il y a également les conflits de droit. Les conflits qui sont enregistrés au niveau des mairies, des structures que nous avons mises en place, il y en a 74 que nous avons répertoriés. Le projet a aidé à installer ces sections villageoises et les Cogef, à les équiper en outils de règlement des conflits et également à les former. Nous avons bénéficié sur le plan régional de la visite d'autres pays comme le Burkina, le Cameroun, Madagascar qui ont été invités à Cotonou et de même qu'une consultante allemande. Docteur Barquette nous a aidés à comprendre les concepts parce que si vous ne maîtrisez pas les concepts, vous ne pouvez pas véritablement aider les gens dans le cadre de gestion du projet.



**INOUSSA GUININ ASSO**  
CONSEILLER TECHNIQUE SUIVI  
ÉVALUATION ET COMMUNICATION

Avant de dire ce qu'on peut retenir, il serait intéressant de rappeler les objectifs en terme d'indicateurs. L'un des indicateurs les plus importants du projet, indicateur global, c'est que de par les actions du projet il fallait arriver à sécuriser 9.000 ménages dans le Borgou, du point de vue foncier et sur cet indicateur à la date du 20 octobre, nous sommes déjà passés à 9.936 ménages dont 38,2% de femmes.

Un autre objectif phare du projet c'est que on était attendu sur le fait que 80% des nouveaux conflits qui devraient apparaître pendant les opérations foncières puissent être résolus et traités avec la participation de la société civile. A la date d'aujourd'hui, d'un point de vue statistique on peut dire qu'on a enregistré pendant les opérations foncières 74 conflits, 45 ont été résolus de façon appropriée suivant les directives volontaires de la FaO. Ce qui nous amène à un taux de réalisation de 56,75%.

Pour le troisième indicateur phare du projet, c'est qu'il fallait que 8 projets d'investissement agricole privé puissent adhérer aux directives

volontaires internationales. Aujourd'hui on peut dire que nous avons déblayé le terrain avec la sensibilisation de 20 investisseurs qui sont suivis. Nous sommes à l'étape de leur sensibilisation pour le moment. De ces 20 nous avons 1 notamment Coris Bank International, qui a déjà sa politique RSE ( Responsabilité Sociale et Environnementale). De façon concrète, tous les investissements que cette banque va accorder en terme de crédits à d'autres demandeurs investissements, tous ces crédits qui seront alloués vont devoir respecter les directives volontaires. De ce point de vue là, on peut dire qu'il y a à espérer qu'on ait plus de 8 investisseurs. Pour le moment nous sommes à 20 investisseurs qui ont été formés, sensibilisés et un gros investisseur qui a déjà adopté sa politique Rse conformément aux directives volontaires internationales.

Le dernier indicateur porte sur l'exportation d'une bonne pratique en dehors de notre zone d'intervention. Le projet a développé plusieurs bonnes pratiques qui est en cours de documentation, fera objet de diffusion hors de la zone du Borgou, c'est l'Approche Systématique Groupée de délivrance des Adc de formalisation des contrats-types, qui est une approche pour le moment en phase expérimentale. Dès que cette approche sera terminée, modifiée et standardisée, ce sera transporté dans les autres régions bien sûr après une validation des experts et une implication des autorités au plan national

## OUMAROU LAFIA RECONNAISSANT ENVERS LA GIZ

**« LA COOPÉRATION ALLEMANDE SAIT TOUJOURS APPUYER LÀ OÙ SE TROUVE LE BESOIN RÉEL DES POPULATIONS », DIXIT LE PRÉSIDENT DE L'ADÉCOB**



**Oumarou Lafia, le président de l'Adécob**

« C'est au nom de toutes les communes du Borgou et en mon nom propre que je prends la parole ici pour exprimer la grande satisfaction d'une population d'environ un million cinq cent habitants constitués à plus de 80% d'agriculteurs et d'éleveurs (...)

Je disais que notre population est à plus de 80% agricole, ce qui exprime que nous avons des agriculteurs et des éleveurs qui utilisent tous ensemble et au même moment le facteur foncier pour le développement de leurs activités.

Dans le Borgou nous avons, une croissance démographique qui est au-dessus de la moyenne nationale (4,68 contre 3,52 selon l'Insee en 2013). Une croissance dont l'un des facteurs favorables est

la migration des colons agricoles à la recherche des terres cultivables dans un département relativement peu dense.

De tout ce qui précède, vous comprenez aisément pourquoi je suis content... Les enjeux autour du foncier rural sont aujourd'hui d'une grande préoccupation dans les communes du Borgou. C'est

d'ailleurs l'une des préoccupations majeures des communes réunies au sein de l'Adecob et exprimée clairement dans le plan stratégique de l'association.

Et comme la Coopération allemande sait toujours appuyer là où se trouve le besoin réel des populations, la Giz à travers l'Afc a appuyé la mise en œuvre du plan stratégique de l'Adecob pour relever ensemble des défis chers à chacune des structures : la sécurisation du foncier rural à travers la Promotion d'une Politique Foncière Responsable.

Le chemin était court mais très riche avec des résultats très élogieux. En effet, la mise en œuvre de la convention locale entre Adecob et le ProPFR est intervenue après

20 mois d'application de la loi 2017-15 du 10 août 2017 portant régime foncier rural en République du Bénin. Ainsi, dans les 05 communes d'intervention du projet (Bembéréké, Kalalé, N'Dali, Sinendé et Tchaourou), les résultats à travers l'approche systématique groupés forcent admiration ; les capacités des acteurs communaux (élus et techniciens des mairies) de même que les acteurs de la société civile sont renforcées à travers des formations et des dotations de diverses natures ; 1288 demandes d'Adc sont enregistrées dans les mairies contre 307 avant le ProPFR ; 731 ADC sont émises par les communes pour la sécurisation de 6.500 hectares contre 222 ADC avant le ProPFR ; 506 contrats types sont signés au profit de 2.389 hectares de terres agricoles contre 00 avant le ProPFR ; une estimation des recettes nettes de 31.962.000 FCFA provenant des ADC dans ces communes bénéficiaires pour la seule période allant de mai à octobre 2019, environ 600 femmes (dont 470 gratuitement) ont sécurisé leurs terres contre 00 avant le ProPFR ; environ 4.347 ménages de la zone d'intervention du projet ont ainsi leurs terres cultivables sécurisées contre moins d'une centaine avant le ProPFR ; 27 Svgf fonctionnement normalement grâce à l'appui en matériels et en mobilier par le projet et au suivi de l'Adecob ; les tribunaux de conciliation de nos communes seront très prochainement

opérationnels. Ce qui va donner un ouf de soulagement aux élus et même au tribunal de 1ère instance de Parakou

Ce sont là, pêle-mêle les grandes réalisations de ProPFR au profit des 05 communes du Borgou en six mois de collaboration avec ADECOB. Permettez-moi de m'en arrêter au peu que j'ai cité.

Au-delà de quelques résultats que je viens d'énumérer, il faut souligner que le projet a réveillé en nous un engouement de travailler à consolider ces acquis. Déjà à la dernière réunion mensuelle des

acteurs tenue au siège de Adecob à N'Dali, des engagements ont été enregistrés. Il s'agit entre autres de la pérennisation des rencontres mensuelles des acteurs sur fonds propres de l'Adecob ; la mise à échelle de certaines bonnes pratiques du projet par l'Adecob ; la prolongation de 02 mois de la durée de stage par le stagiaire de Sinendé ce, pour accompagner la mairie dans la fourniture de service de qualité aux populations ; la rediffusion des émissions radiophoniques dans le cadre du projet sur fonds propres des communes de N'Dali et de Bembéréké

L'Adecob, c'est la promotion de la solidarité intercommunale et la mise à échelles des bonnes pratiques. Ainsi, dans les perspectives de la seconde phase du projet, nous suggérons vivement la prise en compte de toutes communes rurales du Borgou afin de mieux garantir un développement équilibré de nos territoires.

**Allocution du Président Adecob à l'occasion de l'atelier de partage, capitalisation et validation des résultats du ProPFR.**

### BRAS OPERATIONNELS DES ACTIVITES FONCIERES DANS LES COMMUNES

## LES C/SADE DESORMAIS SOULAGES GRACE A L'ACCOMPAGNEMENT DE LA GIZ

**Dans les différentes communes d'intervention du Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR), certains techniciens des mairies constituent un maillon très important de la chaîne de mise en œuvre. Ainsi, la concrétisation de la délivrance des différents actes de sécurisation du foncier se fait par l'entremise des Chefs Service Affaires Domaniales et Environnementales (CSAde) de ces mairies. Après trois ans de mise en œuvre dudit projet, ils se disent satisfaits mais formulent également quelques doléances.**



**NASSER LAFIA SACCA,  
CHEF SERVICE DES  
AFFAIRES DOMANIALES ET  
ENVIRONNEMENTALES DE LA  
MAIRIE DE BEMBÉKÉ**

**Daabaaru : Qu'est-ce que ce projet a apporté dans la commune de Bembéréké ?**

**Nasser Lafia Sacca :** Ce projet a beaucoup apporté. Si je vais énumérer, je pense que je ne vais pas finir. Ils nous ont aidés à installer les organes de gestion foncière. Ils nous ont aidés à sélectionner tous les représentants au niveau de ces organes, notamment la section villageoise de gestion foncière et la commission de gestion foncière. Après la désignation des membres

par Ag, il a été procédé à leur installation et à la désignation des membres du bureau, au niveau de la Cogef et au niveau de 60 Svgf. Ensuite, nous avons eu à bénéficier de matériels. Il y a 9 villages qui bénéficient du ProPFR. Ces 9 villages ont bénéficié d'un équipement complet de matériels bureautiques, de mobiliers de bureau, de document, beaucoup de choses, au même titre que la Cogef. A côté de cela, nous avons bénéficié d'une moto de terrain, d'un Gps qui va nous permettre

de mener à bien nos activités pour un meilleur suivi. Nous avons eu leur appui pour le démarrage de la délivrance des Adc. On a développé une nouvelle approche qu'on appelle Approche Systématique Groupée qui nous permet d'aller plus vite et ça facilite l'intervention du CSAd pour les enquêtes publiques et contradictoires. Donc ça fait beaucoup de chose qu'ils ont eu à faire en si peu de temps. Ils ont appuyé la délivrance de l'Adc pour 80 femmes qui ont une superficie inférieure ou égale à 2 hectares. A ce jour, nous avons enregistré 146 demandes d'Adc et nous avons déjà délivré 39 officiellement. Il y a 80 femmes aussi qui sont là, la délivrance est en cours.

### **Aujourd'hui par rapport à hier, est-ce que la sécurisation du foncier a connu une évolution à Bembéréké ?**

C'est une nette évolution, surtout avec le développement de l'Approche Systématique Groupée, c'est une ascension. Des sensibilisations, voilà des activités aussi que le projet a menées. On a mené des sensibilisations à la radio, des débats grand-public, des émissions interactives, des jeux radios phoniques. Ça suscite aujourd'hui l'attention de la population, tout le monde cherche maintenant à sécuriser puisque les conflits deviennent récurrents. On peut même régler un conflit aujourd'hui, quelques années après ça rebondit, il vaut mieux sécuriser. Les populations sont beaucoup plus conscientes de la sécurisation. La seule chose est que la période de la sensibilisation a coïncidé avec la saison des pluies où les gens font des investissements dans les

champs et je crois que pendant la saison sèche on aura de difficultés à gérer toutes les demandes qu'on aura. C'est très important. Déjà même on commence par ressentir cela.

### **Comment évolue la demande au niveau des contrats types ?**

Au niveau des contrats types dans notre commune, c'est difficilement que ça prend. En tout cas, je n'ai même pas encore enregistré à mon niveau ici. Je ne sais pas est-ce que c'est le contexte sociologique qui ne permet pas aux gens de faire le contrat. Mais on leur a démontré quand même que c'est ce genre de pratique qui fait qu'il y a beaucoup de conflits aujourd'hui.

On prête la terre à quelqu'un sans aucune base. Aucun papier, c'est oralement qu'on fait les termes du contrat. Mais par la suite, ce sont soit, celui à qui on a prêté la terre, ses enfants se lèvent un jour pour dire soi-disant que c'est leur terre. Alors pour éviter tout ça, on leur dit que de tout faire pour sécuriser leur terre. Vous voyez, donc avant de faire le contrat type, la meilleure des choses à faire, c'est de sécuriser d'abord la terre de celui qui veut prêter avant de faire le contrat-type, pour que le prêt soit vraiment exécuté sans difficulté.

### **Alors quelles sont les difficultés majeures que vous rencontrez dans la mise en œuvre du processus de délivrance de l'Adc ?**

En termes de difficultés majeures, je crois que, c'est le manque de personnels. Le projet nous a aidés à avoir un stagiaire, mais je crois qu'avec le temps cela ne va pas suffire. Parce qu'il faut au moins une

à deux personnes pour aller sur le terrain pour qu'on soit plus rapide. Il faut en dehors du CSAd quelqu'un qui va l'aider à finir le remplissage des formulaires d'Adc, parce que si le CSAd arrive à faire une copie déjà, l'autre va dupliquer. En plus de ça, c'est qu'il faut renseigner la base de données pour qu'on puisse gérer les statistiques, ça fait qu'il faut beaucoup plus de personnels pour pouvoir contenir toutes ces demandes. C'est la grosse difficulté que nous avons. Pour l'instant, c'est difficile de se déplacer sans carburant.

### **Quel est le niveau d'avancement des réalisations des plans fonciers à Bembéréké ?**

Pour les villages de Timbouré et de Somon2, ils ont déjà achevé la publicité. La publicité est en cours au niveau de Dantcha et de Bouratèbè. Les enquêtes topo foncières sont en cours actuellement à Saoré, Kinninkou et Kokabo, c'est vrai que ces trois villages n'ont pas démarré au même moment, et quand ils vont finir, il reste la publicité. Il y a maintenant, deux villages qui sont en attentes, Guèra-N'Kali et Boro, mais ils ont déjà fait les bornes, ils ont déjà fait les sensibilisations qu'il faut. Quand ils vont avoir l'effectif qu'il faut pour les enquêtes topo foncières, ils vont pouvoir démarrer aussi là-bas.

### **Quelles sont vos attentes pour la seconde phase qui vient de démarrer ?**

Mes attentes sont grandes. Celui qu'on aide va souhaiter qu'on l'aide davantage, mais nous aussi nous devons faire des efforts par la suite. On aurait souhaité que le projet appui davantage les femmes pour

la délivrance des Adc parce qu'il y en a qui continuent par espérer. On espère que le projet va pouvoir nous aider pour l'acquisition de matériels informatiques surtout, pour les différents logiciel qu'ils ont eu à développer, pour pouvoir aussi scanner tous les documents qui entrent dans le processus de délivrance des Adc.

### **Quel est votre mot de la fin pour conclure cet entretien ?**

Nous disons merci au projet pour nous avoir permis d'avoir de l'avance sur les autres communes, c'est à l'actif du projet, parce que partout où des projets similaires n'interviennent pas, il y a ce retard là.



**ADAM SOULÉ**  
CHEF SERVICE DES  
AFFAIRES DOMANIALES ET  
ENVIRONNEMENTALES DE LA  
COMMUNE DE SINENDÉ

### **Daabaaru : Comment se porte le processus de délivrance des Adc soutenu par le ProPFR de la Giz dans votre commune ?**

Adam Soulé : A Sinendé, le processus de délivrance des Adc se déroule normalement depuis l'avènement du code foncier et domaniale en 2013 et révisé en 2017.

Quels sont les résultats qu'on peut déjà garder à Sinendé avec l'accompagnement de la Giz ?

Depuis 2017, on peut dire que c'est vrai l'Adc est instaurée mais il n'y avait pas d'engouement comme cela. Mais c'est avec l'appui des sensibilisations faites par la Giz à travers toutes les communes que cela a pris, et de juin à la date d'aujourd'hui ce 5 novembre 2019, nous sommes à 176 demandes d'Adc, y compris les Adc gratuites à délivrer aux femmes. Les délivrées, on a délivré 70 Adc dont 80 pour les femmes, ça fait 150. Les 80 pour les femmes sont en cours de délivrance, on n'a pas encore bouclé.

### **Avez-vous enregistré autant de demandes chez les femmes ?**

Oui on a enregistré plus de demandes venant des femmes. Donc c'est grâce au projet parce que les gens veulent sécuriser mais ils n'ont pas les moyens.

### **Quels autres facteurs ont permis l'accélération de la délivrance des Adc à Sinendé ?**

Comme autres facteurs, la Giz encore a mis en place un système de délivrance groupée, Approche systématique groupée. Vraiment, cela a porté et c'est ça qui nous permet même de continuer à faire les enquêtes publiques, un maximum d'enquêtes publiques contradictoires dans une journée par rapport à une zone donnée. La Giz nous a appuyés en personnel, ils ont mis des Atf, assistant technique foncier sur le terrain. Ces Atf sont sur le terrain ce sont eux qui aident à recenser les éventuels bénéficiaires d'Adc sur le terrain.

### **Est-ce que les équipements sont utilisés convenablement pour la mission de délivrance des Adc ?**

Oui, les équipements sont utilisés convenablement, parce que quand je prends par exemple le Gps que la Giz a mis à notre disposition, vraiment c'est venu à point nommé parce que depuis que j'ai pris service ici j'ai toujours demandé un appareil Gps mais on n'a pas eu les moyens. Aujourd'hui pour aller faire les enquêtes publiques, j'utilise le Gps pour confirmer la superficie. Aussi, au niveau des Svgf, les mobiliers qu'ils ont mis à la disposition, ça aide beaucoup. Les villages qui ont eu l'appui technique de la Giz sont différents des sections villageoises qui n'ont pas reçu l'appui technique de la Giz.

### **Aujourd'hui, combien de villages bénéficient des accompagnements de la Giz à Sinendé ?**

Officiellement, c'est six villages qui bénéficient de l'appui technique et financier de la Giz. Mais il faut souligner qu'avec une synergie d'actions, parce que vous savez, le projet, c'est tout un programme. Donc leur synergie d'actions a permis de nous augmenter six autres villages Prosol, mais eux n'ont pas bénéficié des matériels, ils ont juste bénéficié de l'appui par rapport à la sensibilisation au dernier moment.

### **Aujourd'hui, le Pfr où en sommes-nous à Sinendé ?**

Les six villages qui ont bénéficié de l'appui technique et financier de la Giz sont des villages nouveaux Pfr. Actuellement la Giz est en train d'élaborer les plans fonciers ruraux.

Ils sont avancés et nous sommes à près de 50%, parce qu'ils ont fini les enquêtes topo foncières sur le terrain, les ouvriers ont déjà fait les bornes, les techniciens sont en train de faire les derniers réglages des enquêtes topo foncières avant d'implanter les bornes.

#### Qu'est-ce que Sinendé a retenu comme acquis à pérenniser du projet ProPFR?

Comme acquis à pérenniser pour le projet, ils nous ont appuyés à les former les SVGF, les équiper en matériel, aussi en documents et mobiliers. Donc au delà de ça, il y a la formation des Svcgf, ces Svcgf ont besoin d'une formation réellement mais avec tout ce qu'on connaît dans nos communes on n'arrive pas à le faire, donc ça là, il faut pérenniser. Il y a aussi l'approche systématique groupée par rapport à la délivrance des Adc, ça c'est fort. Même si le projet partait aujourd'hui, nous en tant que technicien, on doit pérenniser cet acquis.

#### Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

Aucune œuvre humaine ne se fait sans difficultés, malgré tout ce que le projet fait, les difficultés existent. Par rapport à la programmation des enquêtes publiques contradictoires, il y a souvent les limitrophes, c'est la difficulté de transmission de l'information pour des limitrophes. De deux, même s'ils sont informés, quand le jour J arrive, ils disent qu'ils ne sont pas disponibles.

#### Votre mot pour conclure cet

#### entretien ?

Je remercie sincèrement le projet à travers les initiateurs qui ont travaillé beaucoup pour l'atteinte de ces résultats. Ce que je peux lancer comme cri de cœur au projet, s'ils peuvent augmenter le nombre de villages à appuyer, ça nous fera du bien parce que nous en tant que techniciens de la maison, on connaît la collaboration entre ces Svcgf. Vraiment, ça me va droit au cœur



**OROU KOLÉ BIO**  
CHEF SERVICE AFFAIRES  
DOMANIALES (CSAD) DE LA  
MAIRIE DE KALALÉ

#### Quel est l'état des lieux de la délivrance des Adc et des contrats-types dans votre commune ?

Il y a eu au total 339 demandes formulées à la date du 9 novembre 2019. Sur ces demandes, 96 Adc ont été délivrées et 234 dossiers sont en cours de traitement avec 5 contrats-type établis. 76 femmes ont bénéficié des Adc gratuitement

et actuellement il y a 5 autres femmes qui se sont fait délivrer des Adc à titre payant.

#### Quels sont les facteurs qui ont contribué à ces résultats ?

Les facteurs sont l'Approche Systématique Groupée de demandes d'Adc, la mise à disposition des communes des agents techniques fonciers, la formation des CSAd et la mise à disposition des CSAd des stagiaires.

#### Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans la délivrance de ces pièces ?

Les difficultés sont la morosité économique, difficile d'accès à certains champs et la faible implication de certains membres des Svcgf du fait qu'ils ne sont pas motivés.

#### Quels sont vos attentes par rapport à la seconde phase ?

Nous attendons que le projet forme les membres des Svcgf, Cogef, les CSAd et équiper les services des affaires domaniales de sa zone d'intervention en matériel informatique performant.

#### Votre mot de la fin ?

Je voudrais remercier le ProPFR/Giz pour avoir initié ce projet. Ça a permis de sécuriser un temps soit peu une grande partie des terres de nos communes.

## SA MAJESTE YAWA KINA II BENIT TOUS LES ACTEURS



**Yawa Kina II, roi de Sinendé**

De son vrai nom à l'état civil Aboubacar Séro Yérima, l'ancien maire de la commune de Sinendé et l'actuel roi de la cité des Bona Koné est un fin connaisseur des problèmes fonciers de son territoire étant au cœur du règlement de plusieurs conflits fonciers dans sa cité. Alors, suite aux différentes solutions apportées par le Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable de la Giz dans sa commune, le roi Yawa Kina II n'a pu cacher ses impressions. « Je suis très content de cette initiative de la Giz et de l'Adécob, qui est la suite de ce qui a été fait par le Millénum Challenge Account (Mca) dont Sinendé avait bénéficié avec 5 à 6 villages je crois, et qui ne vise que la sécurisation du foncier dans nos communes », a déclaré Sa majesté. Il a rappelé que ce projet ne vise pas uniquement la sécurisation des

terres, mais également à rendre la terre accessible à « certaines couches vulnérables de la société » notamment les femmes « qui pour rien du tout sont mises à l'écart. Alors que c'est une frange très active de la population ». Il a souligné que ce projet est une solution au bradage des terres qui constitue l'une des sources de la pauvreté dans les milieux ruraux.

Cependant, le roi a déploré le fait que les chefs traditionnels ne soient pas suffisamment impliqués dans la mise en œuvre de ce projet très ambitieux. Il a plaidé pour que les tribunaux de conciliation soient mis en place avec l'implication des têtes couronnées pour faciliter le règlement des conflits. Sa majesté Yawa Kina II a exhorté les acteurs intervenant dans les opérations de sécurisation des terres à mettre du sérieux dans chaque acte qu'ils

*Les têtes couronnées sont, selon la tradition, les chefs de terre reconnus par les ancêtres. En cette qualité, ils reçoivent au quotidien des conflits autour des terres entre leurs sujets et qu'ils arrivent à trancher avec assez de succès sur la base de leur connaissance de l'histoire de l'occupation des terres de leur royaume. A Sinendé, l'une des communes bénéficiaires de ProPFR de la Giz, le chef de terre est le roi Yawa Kina II qui joue un rôle important dans le règlement à l'amiable des conflits fonciers dans son royaume. Face aux résultats du ProPFR après trois ans de mise en œuvre à Sinendé, Sa majesté Yawa Kina II comble les différents acteurs impliqués dans ce projet de bénédictions.*

posent pour que les documents qui seront à chaque fois délivrés soient inattaquables par la suite.

« Je tiens sincèrement à remercier les partenaires de ce projet qui ont pensé sortir nos populations du spectre des conflits liés à la terre », a-t-il fait savoir tout en bénissant les acteurs de la Giz et de l'Adécob qui œuvrent inlassablement pour l'élimination de la faim dans le Borgou à travers la sécurisation des terres. Le roi a également fait le vœu de ce que d'ici peu toutes les terres de son royaume soient sécurisées pour que de véritables lourds investissements soient enregistrés pour la création de la richesse pour le bonheur de tous.

Edouard ADODE

# Quelques activités du ProPFR en images



Supervision CSID de Sinédé



Première session ordinaire du comité de pilotage du ProPFR(COPIIL)



Couloir de passage de Kalalé



Coupure de ruban



Echange avec les consortium



Emission grand public avec la radio de Bèmbèrèkè



Equipe ProPFR 2016-2017



Formation et installation des SVGF de sinédé



Gaani 2017



Photo de famille de l'Atelier d'échanges entre les systèmes financiers décentralisés et les investisseurs



Personnel ProPFR



Inauguration du siège en présence du Préfet



Matériels offerts aux SVGF du Sinedé et Bèmbèrèkè



Photo de famille après échange avec les consortium



Personnel ProPFR



Visite du directeur résident de la giz et de l'ambassadeur de la coopération allemande en présence du Préfet

# Les partenaires du ProPFR

